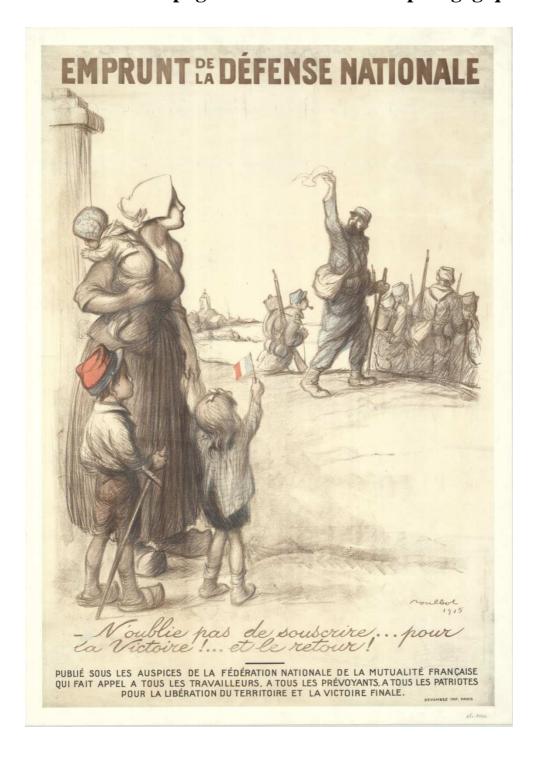


Aubervilliers et les environs dans la Grande Guerre

Livret d'accompagnement de la mallette pédagogique



Mode d'emploi

A l'occasion du centenaire de la Première Guerre mondiale, les archivistes municipaux de Plaine Commune (Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, La Courneuve, Pierrefitte, Saint-Ouen, Stains)* ont souhaité s'associer pour réaliser une mallette pédagogique visant à faire découvrir aux élèves la vie d'une commune de la banlieue nord de Paris lors de la Grande Guerre. L'objectif est de comprendre le conflit mondial en s'appuyant sur l'exemple local, de connaître son déroulement et ses conséquences.

Les trente-deux documents sélectionnés, conservés dans des services d'archives municipales ou départementales, permettent d'évoquer des thèmes comme l'accueil des réfugiés, l'organisation des secours, le rationnement, la protection contre les bombardements... Ils sont reproduits sous forme de fac-similé. Chaque document fait l'objet d'une fiche d'exploitation destinée à l'enseignant pour permettre sa contextualisation historique et donner des pistes d'exploitation en classe.

Les archives étudiées sont de différentes natures. Les documents iconographiques (cartes postales, affiches...) sont exploitables par des élèves de cycle 3. Les documents écrits (délibérations du conseil municipal, documents émis par l'administration...) permettront aux élèves de se confronter à des documents d'archives parfois plus complexes.

La mallette contient également une chronologie locale et nationale, des fiches de description des monuments aux morts destinées à aider l'enseignant pour la découverte du monument aux morts de la commune dans laquelle il exerce. Un questionnaire duplicable par l'enseignant amène les élèves à découvrir par eux-mêmes le monument aux morts de leur ville.

Une bibliographie réalisée par les médiathèques de Plaine Commune permet également de connaître les œuvres de fiction ou des documentaires liés à ce thème.

Enfin, la programmation des actions culturelles de chaque commune liée à la Première Guerre mondiale a été ajoutée afin d'approfondir cette thématique en classe ou en famille.

*Les villes de l'Île-Saint-Denis et Villetaneuse ont également été associées au projet.

Sommaire du livret d'exploitation

• Fiches d'exploitation des documents d'archives

La mobilisation et la présence de l'armée

- Fiche n° 1 : L'assassinat de Jean Jaurès le 31 juillet 1914 (Aubervilliers)
- Fiche n° 2 : Les émeutes d'août 1914 (Saint-Ouen)
- Fiche n° 3 : Le logement et cantonnement des troupes (La Courneuve)
- Fiche n° 4 : Les réquisitions (Épinay-sur-Seine)
- Fiche n° 5 : Les hôpitaux militaires / auxiliaires (Saint-Ouen)
- Fiche n° 6 : Les réformés (Épinay-sur-Seine)

Les mouvements de population

- Fiche n° 7 : L'accueil des réfugiés, les sauf-conduits (Pierrefitte-sur-Seine)
- Fiche n° 8 : Le placement des enfants à la campagne (Pierrefitte-sur-Seine)
- Fiche n° 9 : L'évacuation des familles nécessiteuses (Villetaneuse)

L'effort de guerre

- Fiche n° 10 : La mutation des entreprises (Pierrefitte-sur-Seine)
- Fiche n° 11 : La main-d'œuvre féminine (La Courneuve)
- Fiche n° 12 : La mise à disposition de main-d'œuvre (La Courneuve)

L'approvisionnement de la banlieue

- Fiche n° 13 : Les cartes d'alimentation (Pierrefitte-sur-Seine)
- Fiche n° 14 : La carte de pain (Stains)
- Fiche n° 15 : Le stock départemental de charbon (Stains)
- Fiche n° 16: La main-d'œuvre militaire dans les fermes (Villetaneuse)
- Fiche n° 17 : La viande congelée (Aubervilliers)

Les œuvres et les secours

- Fiche n° 18 : L'organisation des secours (Épinay-sur-Seine)
- Fiche n° 19 : Le secours aux réfugiés (Villetaneuse)
- Fiche n° 20 : L'emprunt de la Défense nationale (Aubervilliers)
- Fiche n° 21 : La Journée du poilu (Pierrefitte-sur-Seine)
- Fiche n° 22 : Les œuvres de guerre (La Courneuve)

La défense de la Région parisienne et les dommages de guerre

- Fiche n° 23 : Le camp retranché de Paris (Stains)
- Fiche n° 24 : La protection contre les bombardements aériens (Villetaneuse)
- Fiche n° 25 : L'explosion du dépôt de munition de La Courneuve (La Courneuve)
- Fiche n° 26 : Les dommages de guerre (Épinay-sur-Seine)

L'après-guerre : le temps des hommages

- Fiche n° 27 : L'hommage aux troupes d'Afrique et aux troupes coloniales (Saint-Ouen)
- Fiche n° 28 : Les morts pour la France (Saint-Ouen)
- Fiche n° 29 : Les monuments aux morts (L'Île-Saint-Denis)
- Fiche n° 30 : Le droit de vote des femmes (Saint-Ouen)
- Fiche n° 31 : La célébration du 11 novembre (L'Île-Saint-Denis)
- Fiche n° 32 : Le baptême des noms de rues (Épinay-sur-Seine)

• Présentation des monuments aux morts des villes de Plaine Commune

- Aubervilliers
- Épinay-sur-Seine
- La Courneuve
- L'Île-Saint-Denis
- Pierrefitte-sur-Seine
- Saint-Ouen
- Stains
- Villetaneuse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CITOYENS,

Un abominable attentat vient d'être commis. M. JAURÈS, le grand orateur qui illustrait la tribune française, a été lâchement assassiné.

Je me découvre personnellement et au nom de mes collègues, devant la tombe si tôt ouverte du républicain socialiste qui a lutté pour de si nobles causes et qui, en ces jours difficiles, a, dans l'intérêt de la paix, soutenu de son autorité l'action patriotique du Gouvernement.

Dans les graves circonstances que la Patrie traverse, le Gouvernement compte sur le patriotisme de la classe ouvrière, de toute la population pour observer le calme et ne pas ajouter aux émotions publiques par une agitation qui jetterait la capitale dans le désordre.

L'assassin est arrêté. Il sera châtié. Que tous aient confiance dans la loi et que nous donnions, en ces graves périls. Texemple du sang-froid et de l'union.

Pour le Conseil des Ministres, Le Président du Conseil, RENÉ VIVIANI.

FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Affiche annonçant le « *lâche* » assassinat de Jean Jaurès, « *le grand orateur* » ; appel au « sang-froid » et à « l'union »

<u>Date</u>: 31 juillet 1914

Cote: 1 Fi 996

<u>Dimensions</u>: 76 x 65 (cm)

<u>Lieu de conservation</u>: Archives municipales d'Aubervilliers

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Est-il dans un bon état de conservation ?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle est sa finalité (par qui a-t-il été réalisé et dans quel but) ?
- -À toi de chercher : qui était Jean Jaurès ? Était-il pour ou contre la guerre ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Le samedi 1^{er} août 1914 au matin, le Président du Conseil, René Viviani, fait placarder une affiche condamnant l'assassinat de Jean Jaurès, intervenu la veille au soir, le 31 juillet 1914, à 21h40, au café du Croissant à Paris. Rappelant la mémoire du leader disparu, le Président du Conseil rend hommage, au nom du gouvernement, « au républicain socialiste qui a lutté pour de si nobles causes et qui, en ces jours difficiles, a, dans l'intérêt de la paix, soutenu de son autorité l'action patriotique du gouvernement ».

Le document présenté est un des exemplaires de cette annonce qui marqua pour beaucoup de Français l'entrée inéluctable de la France dans la Première Guerre mondiale.

Orateur influent de l'Assemblée nationale, journaliste humaniste fondateur du journal L'Humanité en 1904, compagnon de lutte aux côtés des ouvriers et des syndicalistes, leader socialiste ayant rendu possible la création de la SFIO en 1905, Jean Jaurès est une figure politique historique qui s'est distinguée dans les grands débats qui ont animé la Troisième République comme la défense du capitaine Dreyfus ou encore la séparation des Églises et de l'État (1905).

En 1914, face à l'éminence du conflit qui deviendra la Première Guerre mondiale, il entreprend des efforts désespérés pour empêcher la déflagration militaire en Europe. Son opposition pacifique à la guerre sera son dernier combat. Dans un contexte belliciste, le pacifisme de Jaurès le fait passer pour un traître aux yeux de nationalistes comme Raoul Vilain, son meurtrier.

Commis trois jours avant l'entrée de la France dans la Première Guerre mondiale, l'assassinat de Jaurès marque la fin des espoirs de paix. Dans les heures qui suivent l'annonce de son assassinat, sur les murs de toutes les mairies de France, sont collées les affiches blanches d'appel à la mobilisation avec les drapeaux tricolores. Le 3 août, l'Allemagne déclare la guerre à la France et, le lendemain, l'Angleterre entre en guerre à son tour.

Lors des funérailles de Jean Jaurès le 4 août 1914, la France est en guerre : dans un discours, Léon Jouhaux, le secrétaire général de la CGT, se rallie à la guerre contre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ; René Viviani, quelques heures plus tard, donne lecture à la Chambre des députés du message du Président de la République qui exalte « l'union sacrée ».

LES ÉMEUTES D'AOÛT 1914

Affaire Maggi

Décompte des dommogrés vecessionnes surc Immeubles : Martiff seu début des hostiliées, suivant. Veijiention jule jac l'étremites Communel résolutions, de la Commune

Emplacement des Immenbles	des of nations	Droits de Wrie	Mankede aca astrophy Mankede Marchandrop	Total des dommages
Dipôt, 141, Elve des Baignolles.	1.871 , 38	£1, 90	235, 68	2.128,96
d. 86, Rue Mondmarter .	1098, 45	5, 90	219,11	4.322,12
d' . 15. Kue Lafonzie .	947, 23	35, 90	93,60	1.016,13
d Boulevard 4" Jugo 164.	2269, 93	39.50	226,43	2.555,86
d'. 1111. Kne de la Viapette .	1566, 80	17.40	271,97	2.055.59
d', 12. There Degree	1.868, 94	29,90	17,89	2.069.73
d . 75. Weder Battynoller	4.050, 18	9,00	239,65	1. 2.68 . 80
d. 43, d	1768, 19	10,90	242.11	2.022 40
A . Muc Jules Sterry .	813, 57	15.90	215,53	1105.00
d' . 38, Rue des Entropoles .	1454, 60	21,40	193.74	1.669,44
d, of . Che Frages .	1294,85	19,40	296,08	1.645,33
d', 89 Rue de la Chapelle,	1.303,90	17.90	110.17	1.431 .91
d , 3 , Rue Jains Denis .	1.372,80	190	234.61	1.61 8 ,31
Total	18.935,79	252,90	2748,83	श.954,5%
	le l'Orchitecte			20.00
réparations des dominages a	анж анх ант	mblen	·	. 9116, 80
		Colat !	initial	22.884,35
des dommages et verifica , sur place aske les antes e	Grehitecte Committon des memoires	unal pour vér 8 - Rendez - vo 8.935;19 = .	ification	946, 80
		Cotal Gine		23.831,15

FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Décompte des dommages occasionnés aux immeubles Maggi au début des hostilités (...)

<u>Date</u>: [1918]

Cote : AR 4194

Dimensions: 20 x 30,9 (cm)

<u>Lieu de conservation</u> : Archives municipales de

Saint-Ouen

Affaire Maggi

Décompte des dommages occasionnés aux Immeubles Maggi au début des hostilités, suivant vérification faite par l'Architecte Communal représentant de la Commune.

Emplacement des immeubles	Montant des réparations	Droits de voirie	Montant des ustensiles, matériels et marchandises	Total des dommages
Dépôt, 141 Av ^e des Batignolles d°, 36, rue Montmartre d°, 13 rue Palouzie d°, Boulevard V ^{or} Hugo 164 ()	1871,38 1098,45 947,23 2289,93 ()	21,90 5,90 35,90 39,50 ()	21,90 5,90 35,90 39,50 ()	2128,96 1322,12 1076,73 2555,86 ()
Total	18.935,79	252,90	2748,83	21.937,52
Honoraires de l'architecte sur le montant des réparations causés sur l'immeuble soit 5% sur 18.935,79 francs			946,80	
Honoraires de l'architecte communal pour vérification des dommages et vérification des mémoires_ Rendez-vous divers sur place avec les autres experts _ 5% sur 18.935,79 francs			22.884,32 946,80	
		Total général		23.831,12

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle est sa finalité (par qui a-t-il été réalisé et dans quel but)?
- Combien de magasins sont saccagés à Saint-Ouen?
- Quel est le montant total des dégâts causés ?
- Pourquoi les émeutiers s'en prennent-ils spécialement aux immeubles Maggi? Quelle nationalité prête-t-on à cette entreprise?
- En regardant le titre du document, peux-tu déduire en quelle année ces émeutes se sont déroulées ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Il s'agit d'un document de comptabilité communale qui récapitule les dommages occasionnés aux magasins Maggi à Saint-Ouen au moment des émeutes d'août 1914. La société Maggi produit alors le fameux bouillon Kub ainsi que des produits laitiers. C'est une société d'origine suisse mais on lui prête une origine allemande.

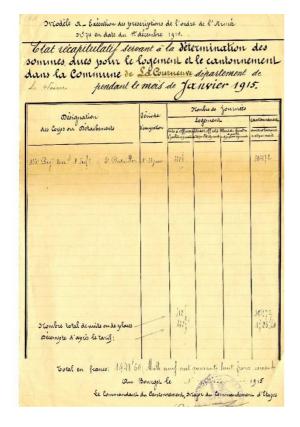
Au moment du déclenchement de la guerre, plusieurs émeutes ont lieu à Paris et dans plusieurs villes de banlieue dont Saint-Ouen. Lors de ces émeutes, les magasins Maggi sont pillés et saccagés. L'origine de ces pillages peut s'expliquer par le climat d'inquiétude surtout chez les femmes dont les maris sont mobilisés et qui se retrouvent sans ressource du jour au lendemain. Il existe aussi une colère face à la montée des prix jugée trop brutale en ce début de guerre. Mais c'est surtout le patriotisme et le sentiment anti-allemand, très présents avant la guerre, qui justifient en partie l'hostilité à l'égard des magasins Maggi ainsi que toutes les sociétés commerciales dont le propriétaire est supposé être allemand. Plusieurs d'entre elles seront obligées de prouver leur patriotisme.

Dans l'affaire Maggi, on évoquera également le rôle de l'Action française dans l'instrumentalisation de ces émeutes ainsi que celui des concurrents commerciaux accusés d'avoir fait preuve de malveillance envers cette société. Néanmoins, aucune responsabilité claire ne pourra être établie.

A l'issue de la guerre, la société Maggi se retourne contre l'État et les communes pour obtenir réparation. Malgré leurs protestations, les communes sont tenues de participer à ce dédommagement car une loi votée en août 1914 les rend responsables de l'ordre public et des dommages causés par des émeutiers sur leur territoire. L'État recommande de passer par une transaction à l'amiable, certainement moins coûteuse qu'une condamnation. Les demandes d'indemnisation pour les treize magasins de Saint-Ouen s'élèvent à 23.831 francs. La commune de Saint-Ouen en paiera 20 % soit la somme de 5341 francs en 1921.

POUR EN SAVOIR PLUS: Avant et pendant la guerre, le sentiment patriotique et nationaliste est très fort. A Levallois-Perret, un boucher évite de peu un scandale à cause de la pose d'une étiquette « saucisses de Francfort » sur son étal.

LE LOGEMENT ET CANTONNEMENT DES TROUPES



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: État récapitulatif servant à la détermination des sommes dues pour le logement et le cantonnement des troupes dans la commune de La Courneuve pendant le mois de janvier 1915

Date: 3 février 1915

Auteur: Le Commandant du

cantonnement

Cote: 4 H 13

<u>Dimensions</u>: 29,5 x 21 (cm)

<u>Lieu de conservation</u> : Archives municipales de La Courneuve

TRANSCRIPTION

Modèle x – Exécution des prescriptions de l'ordre de l'armée n° 74 en date du 11 décembre 1914

État récapitulatif servant à la détermination des sommes dues pour le logement et le cantonnement dans la commune de La Courneuve département de la Seine pendant le mois de janvier 1915.

Désignation des corps ou	Période d'occupation	Nombre de jo	urnées		
détachements			Logement		Cantonnement
			Liste des sous-officiers Soldats	Places de cheval ou de mulet	Nuit d'hommes 0,05 par nuit
		1 par lit par nuit	20 par lit par nuit	places par nuit	
136 ^e Rég. terr ^{al} d'Inf 2 Bataillon	1 ^{er} -31 janv.	421			30472
Nombre total de nuit sur place	425				30472
Décompte d'après le tarif	425				1523,60

Total en francs 1948,60 Mille neuf cent quarante huit francs soixante Au Bourget le 1915 Le Commandant du Cantonnement, Major du Commandement d'Etapes

- Quelle est la nature de ce document ?
- Á quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle est sa finalité (par qui a-t-il été réalisé et dans quel but) ?
- Á ton avis pourquoi les troupes sont logées par les habitants?
- Loge-t-on seulement les hommes?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Ce document mentionne sous forme de tableau le nombre de journées durant lesquelles les troupes du 2ème bataillon du 136ème régiment territorial d'infanterie ont été logées et cantonnées. « Le cantonnement des troupes est l'installation des hommes, des animaux et du matériel dans les maisons, établissements, écuries, bâtiments ou abris de toute nature appartenant soit aux particuliers, soit aux communes ou aux départements, soit à l'État. » Le 2ème bataillon est employé à creuser des tranchées pour améliorer la défense du camp retranché de Paris (voir fiche n° 23). Il arrive à La Courneuve en décembre 1914.

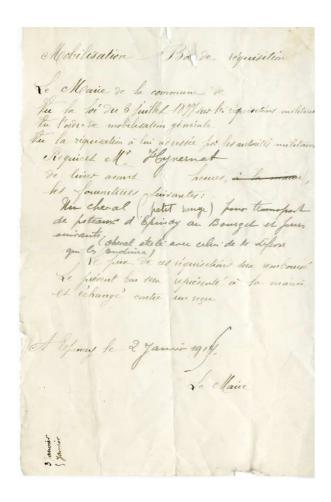
Dès le 20 août 1914, les Allemands ont envahi la Belgique et le Nord-Est de la France et menacent la capitale. La ligne de front n'est située qu'à une trentaine de kilomètres de Paris. La Courneuve est durant la Grande Guerre un centre de regroupement et de passage de troupes en vue d'être transportées par les taxis de la Marne, réquisitionnés par l'armée, vers Trilbardou sur l'Ourcq (poste de commandement du général Gallieni) et vers le front. La bataille de la Marne dure du 6 au 9 septembre 1914 et permet d'arrêter les troupes allemandes et de les repousser vers l'Aisne.

Ainsi certaines troupes sont installées au 13 rue de l'Abreuvoir à La Courneuve. Elles sont hébergées chez l'habitant pour suppléer le manque de bâtiments militaires disponibles. Pour une durée supérieure à trois jours par mois, les habitants sont dédommagés et reçoivent des indemnités pour le logement des troupes, fixées par la loi modifiée du 3 juillet 1877 : 1 franc par lit pour les officiers, 0.20 franc par lit pour les sous-officiers et les soldats et 0.05 franc par place de cheval. Les Spinassiens logent en octobre 1914 trente-deux hommes qui convoient trente chevaux réquisitionnés pour les besoins du 2^e corps d'armée (infanterie).

Les particuliers ne sont pas les seuls à être sollicités par l'armée. Les bâtiments municipaux sont réquisitionnés et transformés en casernes pour les troupes présentes stratégiquement près des routes, des voies ferrées et des usines. Á Saint-Ouen, l'école Victor-Hugo sert de caserne aux soldats. Les hôpitaux et les hospices civils sont aussi mis à contribution pour accueillir les blessés du front. Des hôpitaux auxiliaires se mettent en place dirigés par La Croix-Rouge (voir fiche n° 5).

POUR EN SAVOIR PLUS: Le général Gallieni (1849-1916) est rappelé en 1914 et devient gouverneur militaire de Paris. Il assure la défense de la capitale et contribue à la victoire de la bataille de la Marne en réquisitionnant les taxis pour transporter des soldats en renfort sur le front. En 1915, il est nommé ministre de la Guerre.

LES RÉQUISITIONS



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Bon de réquisition

Date: 2 janvier 1915

Cote: 5 H 3

<u>Dimensions</u>: 21 x13,7 (cm)

<u>Lieu de conservation</u>: Archives municipales

d'Épinay-sur-Seine

Mobilisation – Bon de réquisition

Le Maire de la Commune de _____

Vu la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires

Vu l'ordre de mobilisation générale

Vu la réquisition à lui adressée par les autorités militaires

Requiert Mme Hyvernat

De livrer avant _____ heures, à la mairie, les

fournitures suivantes:

Un cheval (petit rouge) jours transport de poteaux d'Épinay au Bourget et jours suivants.

(cheval attelé avec celui de M. Lefesse qui les conduira) Le prix de ces réquisitions sera remboursé.

Le présent bon sera représenté en mairie et échangé contre un reçu

A Épinay le 2 janvier 1915

Le Maire

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle est sa finalité (par qui a-t-il été réalisé et dans quel but) ?
- Pourquoi les chevaux étaient-ils réquisitionnés par l'armée ?
- Quelles autres fournitures pouvaient être également réquisitionnées ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Ce document est un bon de réquisition établi par les autorités militaires puis échangé à la mairie d'Épinay par un reçu le 2 janvier 1915.

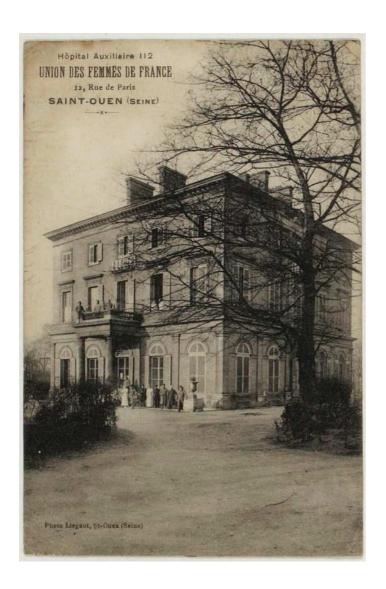
L'armée active ne dispose pas de tous les moyens nécessaires pour assurer la nourriture, le transport, le logement et les soins à dispenser éventuellement à tous les mobilisés. Les civils sont donc appelés à apporter leur concours par le biais des réquisitions effectuées par l'autorité militaire. Elles peuvent concerner des biens meubles, moyens de transport, des animaux ou des automobiles.

Les habitants d'Épinay sont sollicités pour fournir du foin, de la luzerne et de l'avoine aux chevaux. Le 11 octobre 1914, le maire d'Épinay est enjoint par les services du gouverneur militaire de Paris d'inviter les propriétaires de chevaux à se rendre à la mairie de Saint-Ouen pour présenter leurs animaux à la commission cantonale. Les animaux retenus et réquisitionnés sont évalués entre 1100 et 1200 francs. En effet, tous les ans, les propriétaires de chevaux, juments et mulets doivent faire recenser auprès de la mairie leurs animaux. Des tableaux récapitulatifs sont rédigés et permettent à la commune de savoir combien d'animaux sont mobilisables. La même procédure est effectuée tous les trois ans pour les voitures attelées de chevaux ou de mulets. Les réquisitions s'appliquent aussi aux immeubles en vue d'assurer le casernement des troupes (voir fiche n° 3) et d'accueillir les blessés (voir fiche n° 5).

Ici, la réquisition est ponctuelle et concerne la réalisation d'une mission spécifique demandée par l'armée : en décembre 1914, l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones met à la disposition de l'armée cent poteaux de 10 mètres de long. Ces poteaux sont entreposés à Épinay et doivent être livrés au Bourget. Il est demandé au maire de mettre à disposition huit hommes, des attelages de deux chevaux, ainsi que les conducteurs pour le chargement et le transport de ces mâts.

POUR EN SAVOIR PLUS: L'armée utilise les chevaux pour sa cavalerie et pour tracter l'artillerie et les ambulances. On estime que plus de 760 000 chevaux perdront la vie pendant les quatre années de conflit.

LES HOPITAUX MILITAIRES / AUXILIAIRES



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Vue du château de Saint-Ouen transformé en hôpital.

<u>Date</u> : Pendant la Première Guerre mondiale

Cote : 2 Fi 747

<u>Dimensions</u>: 8,8 x 13,8 (cm)

<u>Lieu de conservation</u> : Archives municipales de Saint-Ouen



Les sauveteurs ambulanciers de la section de Saint-Ouen de la Croix-Rouge (1913)

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions...)
- Quel bâtiment voit-on sur la carte postale?
- En quoi ce bâtiment est-il transformé pendant la Première Guerre mondiale et pourquoi ?
- Des personnes posent devant le bâtiment. Décris les personnages présents (hommes, femmes, habits...) Selon toi, quel est leur métier ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Cette carte postale représente le château de Saint-Ouen pendant la Première Guerre mondiale. La princesse de Beauvau-Craon, fille de la Comtesse du Cayla, loue le château en 1878 à la société hippique qui transforme le parc en hippodrome. Durant la Grande Guerre, il est réquisitionné par le Service de santé de l'armée et converti en hôpital auxiliaire. Le parc du château a aussi servi d'enclos pour les bœufs afin de nourrir les soldats sur le front.

L'hôpital auxiliaire, situé à l'arrière du front, est géré grâce à des collectes de fonds, par les sociétés de La Croix-Rouge française : Société de secours aux blessés militaires, Association des Dames de France et Union des Femmes de France. La Croix-Rouge devient par décret en 1878 auxiliaire du Service de santé de l'armée. Ces trois œuvres composent La Croix-Rouge française jusqu'à leur fusion en 1940. Elles ont pour mission de soigner les militaires malades et blessés, de dispenser une formation aux infirmières sur l'hygiène des soins et l'asepsie et de préparer les hôpitaux auxiliaires.

Grâce à l'aide des bénévoles et du personnel médical, 1480 hôpitaux auxiliaires sont créés en 1918. Les infirmières bénévoles et qualifiées s'occupent des pansements, veillent à la prise de médicaments et assistent les médecins. Le personnel bénévole porte une tenue blanche en coton et un voile de couleur blanche brodé ou non d'une croix rouge.

La médecine a beaucoup progressé pendant la Grande Guerre notamment en chirurgie pour réparer les visages des gueules cassées et en orthopédie pour les mutilés touchés par les grenades et les bombes. Marie Curie crée les services de radiologie de l'armée grâce à la découverte des rayons X. Aidée par l'Union des Femmes de France, elle convainc le ministère de la Guerre de leur utilité pour déceler les fragments de projectiles dans le corps. Elle transforme des voitures en unités radiologiques, appelées les « petites Curie ». Pour éviter la gangrène, le Docteur Carrel, médecin français, et le chimiste Dakin inventent une solution antiseptique pour lutter contre les infections des plaies.

Les femmes ne se contentent pas uniquement de soigner, mais participent à l'effort de guerre comme les « munitionnettes ». Ces contrôleuses d'obus travaillent onze heures par jour à la manipulation d'obus de sept kilos chacun (voir fiche n°11).

POUR EN SAVOIR PLUS: La Croix-Rouge est créée par Henry Dunant lors de la bataille de Solferino en 1859. Un mouvement international d'aide et d'assistance se développe dans le monde. La Croix-Rouge française se constitue en 1864 sous le nom de Société de secours aux blessés militaires. Deux autres sociétés s'associent à son action: l'Association de Dames françaises en 1879 et l'Union des Femmes de France en 1881.

LES RÉFORMÉS



DÉPARTEMENT de la SEINE

La **minute** en droit français est l'original d'un acte authentique obligatoirement conservé par l'autorité qui le détient. ARRONDISSEMENT de SAINT-DENIS



Classe 1889

Certificat à présenter établissant la perte de l'æil droit Certificat rendu à l'intéressé le 13 avril 1919

Monsieur le Maire,

Je soussigné, LANGLOIS Louis Isidore né le 15 janvier 1869 à Meuilly (Eure) arrondissement Evreux domicilié à Épinay, Villa du Combat déclare avoir été exempté pour atrophie de la main droite (partielle) de plus par la suite, perte de l'œil droit

J'appartiens au recrutement de _____

Langlois

FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: État des réformés et exemptés inscrits conformément au décret du 9 septembre 1914 et dispensés de se présenter devant le Conseil de révision

Date: 16 février 1915

<u>Cote</u>: 1 H 17

Dimensions: 21 x 32 (cm) et 15,5 x 20 (cm)

<u>Lieu de conservation</u>: Archives municipales

d'Épinay-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

MAIRIE D'ÉPINAY

État des Réformés et Exemptés inscrits conformément au décret du 9 septembre 1914 et dispensés de se présenter devant le Conseil de Révision

LANGLOIS Louis Isidore

né le 15 janvier 1869 à Meuilly (Seine) domicilié à Épinay (Seine) Villa du Combat

> Épinay, le 16 février 1915 Le Maire,

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle est sa finalité (par qui a-t-il été réalisé et dans quel but) ?
- Que signifie le mot « exempté » ?
- Quel âge a Louis Isidore Langlois lorsqu'il est exempté?
- Pourquoi fait-il partie de l'armée active et pourquoi a-t-il été exempté ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Ce document fait partie d'un ensemble de documents relatifs au recensement des réformés et exemptés de l'armée entre 1914 et 1918 effectué par la commune d'Épinay.

Entre 1905 et 1913, chaque homme français arrivé à ses 20 ans doit être recensé à la mairie sur une liste nominative, puis faire son service militaire pendant deux ans dans l'armée active. En 1913, une classe est l'ensemble des hommes nés une même année et aptes au service.

Un conseil de révision visite chaque classe et prononce l'ajournement, l'incorporation dans le service armé ou dans les services auxiliaires (renfort dans les bureaux, les services de santé...), enfin l'exemption. Les réformés et exemptés sont les soldats souffrant d'un problème de santé les empêchant de participer au service actif. Les jeunes recrues qui obtiennent la mention « bon pour le service » font la fête à cette occasion et arborent bérets, cocardes, écharpes et brassards. Le passage devant le conseil de révision symbolise le passage à l'âge adulte.

Avec les pertes importantes des mois d'août et septembre 1914 et une guerre plus longue que prévue, ces hommes jugés initialement comme impropres au service armé vont se retrouver au front. En effet, le décret du 9 septembre 1914 oblige les réformés et exemptés des classes précédentes à la classe 1915, à passer devant une commission de réforme qui va juger si l'homme reste réformé, exempté, ou si, au contraire, il est jugé bon pour le service armé ou auxiliaire.

Á terme, 8.194.500 Français seront mobilisés entre 1914 et 1918 (classes 1887 à 1919), 4.300.000 soldats reviennent blessés. À la fin du conflit, les pertes s'élèvent à 1.400.000 morts.

POUR EN SAVOIR PLUS: La loi Jourdan du 15 septembre 1798 instaure la conscription à la place de la réquisition. Le conscrit est tiré au sort et a la possibilité de se faire remplacer. Après de nombreuses modifications, ce système est remis en cause en 1905 et changé pour un service militaire obligatoire de deux ans. Il passe à trois ans avec la loi du 19 juillet 1913.

Ancienne cote

L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS, LES SAUFS-CONDUITS



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

 $\underline{\text{Titre}}: \text{Sauf-conduit}$

Date: 13 avril 1918

Cote: 4 H 1/5

<u>Dimensions</u>: 13,5 x 27 (cm)

Lieu de conservation : Archives municipales de

Pierrefitte-sur-Seine

4H9 PARTIE À DÉTACHER Sans retour du document **ARMÉE** SAUF-CONDUIT N° 80951 Valable pour un voyage ÉTAT -MAJOR du treize au vingt avril 1918 Photo Mode de locomotion autorisé: Chemin de fer Localités ou périmètres de circulation autorisés : Bully à Pierrefittes Signalement: y résider Âge 18 M. Joly Rose Français Taille 1m61 Châtain Sourcils Chat Profession: sans Né le 28 sept 1900 à Her [?] $[\cdot, \cdot]$ Domicilié à (adresse complète) Signature du Bully rue de la Mine titulaire: Joly Rose Le 13 avril 1918 [...] Fiche à détacher dans la première localité Fiche de contrôle Sauf conduite d'arrivée pourvue d'un service de surveillance n° 80951 établi [...] disposant de moyens de contrôle. par la commune Pas-de-Calais de Bully Département de la $[\ldots]$ Somme P de C

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle est sa finalité (par qui a-t-il été réalisé, pour qui et dans quel but) ?
- Quelles informations sur Rose Joly ce document nous donne-t-il (sexe, date et lieu de naissance, âge, taille, couleur des cheveux, adresse, profession) ?
- Quel parcours Rose Joly a-t-elle effectué? Par quel moyen de transport? A quelles dates?
- Qu'est ce qu'un sauf-conduit?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Le 4 août 1914, en application du Plan Schlieffen, l'armée allemande lance ses troupes à travers la Belgique dans l'objectif final de marcher sur Paris. Malgré la résistance de l'armée belge appuyée par des unités françaises et britanniques, les Allemands poursuivent leur progression vers la frontière française qu'ils franchissent au niveau de Maubeuge. Après l'échec de la première bataille de la Marne et la « course à la mer », le front se fige et les armées s'enterrent. La guerre de mouvement devient une guerre de position.

L'armée allemande occupe donc les territoires conquis de la Belgique et de huit départements français. Pour les populations qui ne se sont pas enfuies, cela signifie des réquisitions de l'armée allemande qui portent sur les logements, les meubles, le linge, la nourriture. La captation systématique des ressources des territoires occupés et le travail forcé s'inscrivent dans la logique de totalisation de la guerre. Les civils subissent aussi les prises d'otages, les pillages, les viols, les exécutions, le travail forcé et la déportation.

C'est la région parisienne qui reçoit en premier lieu les réfugiés belges et français des départements du nord-est envahis qui ne veulent pas subir cette occupation. L'ensemble des réfugiés sur la période de la guerre est estimée à deux millions sur tout le territoire français (population déplacée du fait de l'avance ennemie, l'évacuation des zones de combat ou en conséquence des traités ou des troubles politiques). Mais les pouvoirs publics ne savent pas comment réagir face à cet afflux de population. En effet, on s'attendait à devoir évacuer le camp retranché de Paris et non à devoir accueillir la population fuyant devant l'invasion allemande.

Le ministère de la Guerre tente de limiter le rassemblement de réfugiés à Paris et dans l'agglomération parisienne, des sauf-conduits sont donc nécessaires pour circuler dans cette zone. Afin d'en limiter la concentration dans le département de la Seine, le gouvernement tente de les répartir sur tout le territoire français.

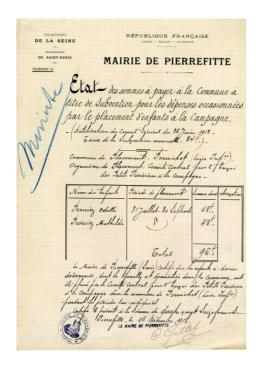
Par ailleurs, il se doit de pratiquer une politique sociale en leur faveur, notamment par l'instauration d'une allocation spécifique. Les communes sont donc sollicitées pour les recenser et pour inciter leurs administrés à les loger.

Ce document est l'un des saufs-conduits de la famille Joly conservé aux Archives municipales de Pierrefitte-sur-Seine dans des dossiers relatifs aux réfugiés passés par la commune. Un sauf-conduit est un document accordé par un gouvernement à une personne de nationalité étrangère qui lui garantit sécurité et liberté de déplacement. Cette jeune fille ne voyage pas seule mais avec ses parents François et Rosalie. En effet, les archives comprennent également les sauf-conduits de ses parents. Si une grande partie des réfugiés du nord de la France est arrivée au début de la guerre, il semble que cette famille ait résisté jusqu'en avril 1918 avant de quitter sa commune de Bussy (aujourd'hui Bussy-les-Mines) située sur le front installé fin 1914 dans le Nord-Pas-de-Calais.

À TOI DE JOUER:

Une coquille s'est glissée dans le nom de Pierrefitte. Laquelle ? Sauras-tu lire le lieu de naissance de Rose ?

LE PLACEMENT DES ENFANTS A LA CAMPAGNE



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: État des sommes à payer à la commune à titre de subvention pour les dépenses occasionnées par le placement d'enfants à la campagne

Date: 16 décembre 1918

Cote: 4 H 1/1

Dimensions: 21 x 29,8 (cm)

Lieu de conservation : Archives municipales de

Pierrefitte-sur-Seine

MAIRIE DE PIERREFITTE

Etat des sommes à payer à la commune à titre de subvention pour les dépenses occasionnées par le placement d'enfants à la campagne (Délibération du Conseil Général du 26 juin 1918 Taux de la subvention mensuelle : 24 F)

Commune de Placement : Pornichet (Loire Inf^{re})
Organisme de Placement : Comité Central pour l'Envoi
des Petits Parisiens à la campagne

Loire Inférieure : nom du département actuel de Loire-Atlantique

Idem

Ancien nom du département de Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de Marne Noms des Enfants Période de placement Sommes dues Observations

Proniez Odette 31 juillet- 30 septemb. 48 f

Proniez Mathilde d° 48 f

Total 96 f

Le Maire de Pierrefitte (Seine) certifie que les enfants ci-dessus dénommés, dont la famille est domiciliée dans sa commune, ont été placés par le Comité Central pour l'Envoi des Petits Parisiens à la campagne dans la commune de Pornichet (Loire Inf^{re}) pendant les périodes sus-indiquées.

Certifie le présent à la Somme de quatre-vingt seize francs.
Pierrefitte, le 16 décembre 1918.
LE MAIRE DE PIERREFITTE
O. Gillet

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle est sa finalité (par qui a-t-il été réalisé et dans quel but) ?
- Qui sont les enfants concernés par le placement ? Où vont-ils (commune et département) ?
- Quel organisme organise le placement ? Le subventionne ?
- A ton avis, pourquoi place-t-on des enfants à la campagne en 1918 ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

En dehors de l'exode des familles des départements du Nord-Est de la France et des Belges fuyant devant l'ennemi, auxquels l'État et les collectivités font face (voir fiche n° 7), le législateur décide également de favoriser l'éloignement des enfants en province, à la campagne.

Ici le Conseil général de la Seine, par la délibération du 26 juin 1918, octroie une subvention à hauteur de 24 Francs par mois. Le Comité Central pour l'Envoi des Petits Parisiens à la campagne s'occupe de les placer. Il s'agit d'une œuvre privée agréée par la Commission de la Sauvegarde de l'Enfance.

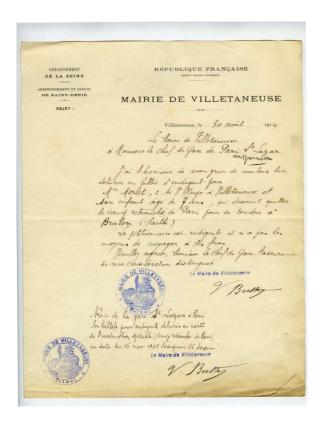
Les municipalités doivent inscrire en dépenses ces frais, payer l'œuvre agréée et se font ensuite rembourser à hauteur du taux mentionné, au moyen de ce certificat nominatif d'hébergement signé par le maire, ici Octave Gillet.

Ces vacances doivent permettre aux petits Parisiens de s'éloigner des zones les plus proches du front, d'éviter les bombardements et également de s'oxygéner à la campagne selon les théories hygiénistes du début du siècle. Le foyer familial évolue durant le conflit. Pendant que les hommes sont au front, les femmes remplacent les hommes dans les usines (voir fiche n° 11).

Ces vacances subventionnées sont moins connues que celles de la Seconde Guerre mondiale durant laquelle les enfants des territoires occupés étaient envoyés en zone libre.

ANECDOTE DU DOCUMENT: Nous apprenons sur un autre document du dossier que les enfants Odile et Mathilde Proniez ont respectivement 10 et 12 ans, qu'ils habitent 11 avenue Denis-Liré à Pierrefitte et qu'ils sont logés à Pornichet chez Mme Châtel au Grand-Hôtel de l'Océan à Pornichet.

L'ÉVACUATION DES FAMILLES NÉCESSITEUSES



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Courrier de Monsieur le Maire de Villetaneuse à Monsieur le chef de gare de Paris Montparnasse

Date: 30 août 1914

<u>Auteur</u>: Monsieur le Maire de Villetaneuse

Cote: 3 H 2

<u>Dimensions</u>: 27,5 x 20,9 (cm)

<u>Lieu de conservation</u> : Archives départementales de Seine-Saint-Denis,

Bobigny

Villetaneuse, le 30 août 1914

Le Maire de Villetaneuse A Monsieur le Chef de Gare de Paris St Lazare

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien délivrer un billet d'indigent pour Mme Merlet, 2 avenue Victor-Hugo à Villetaneuse et son enfant âgé de 7 ans, qui désirent quitter le camp retranché de Paris pour se rendre à Brulon (Sarthe).

La pétitionnaire est indigente et n'a pas les moyens de voyager à ses frais.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef de Gare, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Villetaneuse

Reçu de la gare St Lazare à Paris Les billets pour indigents délivrés en vertu de l'instruction spéciale (Camp retranché de Paris) En date du 16 novembre 1909 désignés ci-dessus

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle est sa finalité (par qui a-t-il été réalisé et dans quel but) ?
- Pour qui le Maire de Villetaneuse demande-t-il un billet de train ? Part-elle toute seule ? Où se rend-t-elle ?
- Que signifie le mot « indigent »?
- A ton avis, pourquoi cette habitante veut quitter Villetaneuse?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

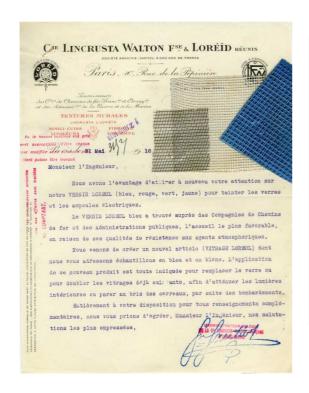
Ce document est un courrier adressé par le maire de Villetaneuse au chef de la Gare Montparnasse, demandant à celui-ci de bien vouloir délivrer un billet de train pour une habitante indigente de Villetaneuse afin qu'elle puisse quitter le camp retranché de Paris.

En effet, au début de la guerre, avant la stabilisation du front et le début de la guerre des tranchées, les émeutes (voir fiche n° 2), la peur de l'avancée allemande et des raids de l'aviation (voir fiche n° 24) provoquent un sentiment de vive inquiétude parmi la population parisienne et banlieusarde. De nombreux habitants, souhaitant se mettre à l'abri et protéger leurs enfants, fuient la capitale pour la province lorsqu'ils disposent d'un lieu d'accueil (en général chez la famille proche). Déjà difficiles à cause des problèmes matériels (surcharges des trains, problème de réseau...) pour les familles aisées, les déplacements ne sont guère possibles pour les familles à plus faible revenu.

Cependant, comme l'évacuation du camp retranché de Paris, est un enjeu militaire (voir fiche n° 23), les autorités ont envisagé la possibilité de prendre en charge cette évacuation. Une instruction spéciale relative « aux mesures à prendre pour faciliter, lors de la mobilisation, le départ des émigrants volontaires hors du camp retranché de Paris » existe depuis le 16 novembre 1909. Elle prévoit que les communes puissent faire l'avance des frais de transport des voyageurs à faible revenu. C'est à cette instruction de 1909 que fait référence le maire de Villetaneuse dans son courrier au chef de gare.

Si on ne connaît pas précisément le nombre « d'exilés » à Villetaneuse, ni ceux qui ont pu bénéficier de cette mesure, le mouvement de déplacement des populations est assez important dans les villes environnantes.

LA MUTATION DES ENTREPRISES



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Courrier de Lincrusta Walton et Loréïd

proposant son vernis Loréol

Date: 31 mai 1918

Cote: 4 H 1/1

<u>Dimensions</u>: 20,9 x 27 (cm)

Lieu de conservation : Archives municipales de

Pierrefitte-sur-Seine

\mathbf{C}^{IE} LINCRUSTA WALTON \mathbf{F}^{SE} & LORÉID REUNIS

Paris, 10, rue de la Pépinière

Usine à Pierrefitte

Fournisseurs des C^{ies} de Chemins de fer Franç^{ses} et Étrang^{res} et des Adminis^{ons} de la Guerre et de la Marine

TENTURES MURALES

SIMILI-CUIRS LINOLEUMS FIBROÏNE LOREÏDÏNE

Paris, le 31 mai 1918 Monsieur l'Ingénieur, Échantillons de vernis Loréol

Nous avons l'avantage d'attirer à nouveau votre attention sur notre VERNIS LORÉOL (bleu, rouge, vert, jaune) pour teinter les verres et les ampoules électriques.

Le VERNIS LORÉOL bleu a trouvé auprès des Compagnies de Chemins de fer et des Administrations publiques, l'accueil le plus favorable, en raison de ses qualités de résistance aux agents atmosphériques.

Nous venons de créer un nouvel article (VITRAGE LORÉOL) dont nous vous adressons échantillons en bleu et en blanc. L'application de ce nouveau produit est toute indiquée pour remplacer le verre ou pour doubler les vitrages déjà existants, afin d'atténuer les lumières intérieures ou parer au bris des carreaux, par suite des bombardements.

Entièrement à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ingénieur, nos salutations les plus empressées.

L'ADMINISTRATION DELEGUEE

De la $C^{\rm IE}$ Lincrusta Walton Française & Loreïd réunis

Compagnies
Françaises
Étrangères
Administrations

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle société envoie ce courrier ?
- Que fabrique cette société en temps normal?
- Le courrier est accompagné d'échantillons. De quels échantillons s'agit-il? De quelles couleurs?
- Quelle est sa finalité (dans quel but ce courrier a-t-il été réalisé) ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

La proximité avec Saint-Denis et l'arrivée du chemin de fer en 1859 permettent le développement de quelques industries à Pierrefitte. La société Lincrusta Walton, inaugurée en 1880, fabrique à l'origine des papiers peints. Suite à l'acquisition vers 1910 d'un brevet anglais permettant la fabrication du « carton durci », elle prend le nom de « Cie Lincrusta Walton française et Loréïd réunis » et devient spécialiste de tout type de tentures murales. Le siège initialement à Pierrefitte, est déplacé par la suite à Paris ; aujourd'hui il s'agit d'une entreprise anglaise.

La proximité de la capitale explique les multiplications des bombardements qui visent autant des stocks de munitions (voir fiche n° 25) que les civils (voir fiche n° 7). Effectifs durant toutes les hostilités, ils s'intensifient à partir de la fin janvier 1918 (voir fiche n° 24).

Ce document illustre l'adaptation des entreprises locales à l'effort de guerre. En effet, durant la Première Guerre mondiale cette société utilise son savoir-faire en terme de fabrication de matériaux de revêtements pour proposer un vernis résistant afin de couvrir ou remplacer les verres extérieurs et éviter les bombardements.

Les aéronefs ennemis et les avions Gotha visent dans leurs bombardements les zones peuplées et les usines participant à l'effort de guerre. Cette entreprise propose ce vernis pour limiter les reflets des lumières des habitations ou des administrations. C'est également pour cette raison et pour des soucis pécuniaires que l'éclairage public est limité durant la guerre, voire supprimé comme à Épinay en 1917.

D'autres usines répondent à cet effort de guerre et à la demande de matériel de l'armée. A Saint-Ouen, la Somua fabrique des chars d'assaut Schneider. À l'Île-Saint-Denis, la fabrique Tetra, située quai de la Marine, fabrique de la charpie, fils tirés du vieux linge, utilisée comme pansement pendant la Première Guerre mondiale.

POUR EN SAVOIR PLUS: La société Lincusta Walton aurait réalisé le linoléum qui couvrait les cloisons intérieures du Titanic, d'où la mention sur le courrier de l'administration de la Marine comme référence.

Fiche N°11

LA MAIN-D'ŒUVRE FÉMININE



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Souvenir de guerre Usine Sohier La Courneuve Service de l'accouplement Grenades DR 1917

Date: 1916

<u>Dimensions</u>: 29,8 x 21 (cm)

<u>Lieu de conservation</u> : Service Culture Unité Patrimoine et Arts visuels

Ville de La Courneuve

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle est sa finalité (par qui a-t-il été réalisé, pour qui et dans quel but) ?
- Observe les personnes présentes sur la carte postale. Que peux-tu en dire (hommes, femmes, enfants...)? Décris-les (vêtements, coiffures, postures...)
- Dans quel type de bâtiment cette photographie a-t-elle été prise? Qu'y fabrique-t-on?
- En quoi le travail de ces ouvrières contribue-t-il à l'effort de guerre ?
- Pourquoi ne voit-on pas d'hommes travailler dans cette usine ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Ce document est une photographie prise dans un atelier de la serrurerie Sohier. Une vingtaine de femmes posent devant leur outil de travail (une presse à volant) et les grenades qu'elles sont chargées d'assembler. Ces projectiles sont stockés dans des caisses comprenant vingt-quatre unités qui sont ensuite livrées sur les champs de bataille.

Pendant toute la guerre, la fabrication des armes et des munitions est un enjeu militaire majeur. Les hommes étant au front, ce sont les femmes qui font tourner les usines et produisent le matériel nécessaire au combat. Cependant contrairement à un mythe solide, la Première Guerre mondiale ne fait pas entrer massivement les femmes sur le marché du travail (elles y étaient déjà présentes) mais déplace la main-d'œuvre féminine vers des secteurs traditionnellement masculins : les PTT, les banques, les chemins de fer...

Parmi les secteurs d'emplois nouveaux, celui des « munitionnettes » (nom donnée aux ouvrières de l'armement) frappe le plus les esprits. A partir de la fin de 1915, on fait appel aux femmes dans les usines d'armement, d'abord à des tâches subalternes puis à tous les postes y compris ceux qui exigent une grande force physique. Elles sont 600.000 en 1918, c'est-à-dire un quart des ouvriers d'usine.

L'usine Sohier, spécialisée dans le travail du métal, unit les tôles, les emboutit, accouple les différentes parties. Les grenades DR qui y sont produites sont fabriquées uniquement en 1916 et 1917 et sont destinées à être tirées par un fusil d'infanterie. Elles sont composées d'une base empennée en tôle fine emboutie (bien visible au premier plan à gauche), d'un corps pré-fragmenté en tôle plus épaisse, emboutie également et d'un capuchon en bois porte détonateur (il y en a un sur le sol au bas de la pancarte et de la caisse).

Comme beaucoup d'usines du territoire, l'usine Sohier est réquisitionnée pour contribuer à l'effort de guerre entre 1914 et 1918. En effet, l'État multiplie les commandes auprès d'entreprises ne produisant pas d'armement au départ en incitant leur reconversion. C'est le cas à Saint-Ouen où la Somua construit et monte des chars d'assaut.

POUR EN SAVOIR PLUS: Les femmes travaillant dans les usines d'armement pendant la Première Guerre mondiale sont appelées « munitionnettes ». Le travail était difficile, souvent plus de 10 heures par jour, dans de mauvaises conditions de travail.



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Déclaration individuelle à souscrire par les ouvriers ou agents mis à la disposition de l'industrie privée

Date: 1916

Auteur : Ministère de la Guerre

Cote: 4 H 30

<u>Dimensions</u>: 29,5 x 21 (cm)

Lieu de conservation : Archives municipales de La

Courneuve

Désignation de l'usine G. SOHIER CONSTRUCTEUR à LA COURNEUVE (Seine)

> Ancien nom du département de Seine-Saint-Denis, des Hautsde-Seine et du Val-de Marne.

MINISTÈRE DE LA GUERRE DÉCLARATION INDIVIDUELLE À SOUSCRIRE PAR LES OUVRIERS OU AGENTS MIS À LA DISPOSITION DE L'INDUSTRIE PRIVÉE

Nom du déclarant *Favard*, Prénoms *Émile* Situation de famille (célibataire, marié, veuf, etc.) *marié* Nombre d'enfants *4* Le soussigné déclare

1° Que sa famille touche une allocation militaire s'élevant par jour à fr., *Néant*

 2° Qu'au moment où il a été mobilisé, il exerçait la profession de *chaudronnier* et qu'il demeurait à *La Courneuve*, département de la *Seine*, rue *Pasteur*, n° 52

Il certifie, sous sa responsabilité personnelle, l'exactitude de tous les renseignements qu'il a portés sur la présente déclaration.

A La Courneuve, le 2 février 1916

Le soussigné certifie que le déclarant susnommé reçoit à l'usine un salaire journalier normal (non compris des heures supplémentaires) de FR 13,20 lequel étant donné le nombre moyen de jours de travail effectif, représente un salaire mensuel de FR 345 À Paris, le 15 mars 1916.

Le Directeur des Établissements Sohier

- Quelle est la nature de ce document ?
- Á quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle est sa finalité (par qui a-t-il été réalisé et dans quel but) ?
- Quel est le nom de l'ouvrier concerné ? Quelle est sa situation familiale ?
- Quel est sa profession? Où travaille-t-il?
- Combien gagne-t-il chaque jour (salaire journalier) ? Quel est le montant de son salaire mensuel ?
- Cet ouvrier est-il envoyé sur le front? Pourquoi?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Ce document fait partie d'un ensemble de fiches recensant les ouvriers mobilisés pour travailler en usine à La Courneuve au service de la guerre.

Les ouvriers ou agents mis à la disposition de l'industrie privée devaient remplir une déclaration individuelle mentionnant le montant de l'allocation militaire, la profession qu'ils exerçaient au moment où ils ont été mobilisés, leur situation de famille, le nombre d'enfants et le montant du salaire journalier.

Ces ouvriers en général très qualifiés, sont rappelés du front pour faire tourner des usines métallurgiques converties en usines d'armement. En effet, la guerre de position qui s'installe à l'automne 1914 oblige l'État à s'organiser pour produire de l'armement et du matériel pour alimenter les zones de combat. L'État va ainsi favoriser par ses commandes massives, la reconversion de nombreuses usines métallurgiques et chimiques.

Les usines se concentrent, rationnalisent leur production (introduction du fordisme et du taylorisme), augmentent leur productivité et voient leurs effectifs grimper en flèche.

Dès le début de la guerre, le problème de la main-d'œuvre se pose de façon cruciale car la plupart des ouvriers sont mobilisés au front. Une loi adoptée le 26 juin 1915, à l'initiative du député Victor Dalbiez, permet de renvoyer à l'arrière comme « affectés spéciaux » des ouvriers qualifiés sans les démobiliser. Prévus pour être 50.000, ils seront dans les faits, environ 500.000. A partir de 1916, les usines d'armement font également appel aux femmes et aux étrangers pour occuper ces postes (voir fiche n° 11)

LES CARTES D'ALIMENTATION





FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

Titre: Carte d'alimentation

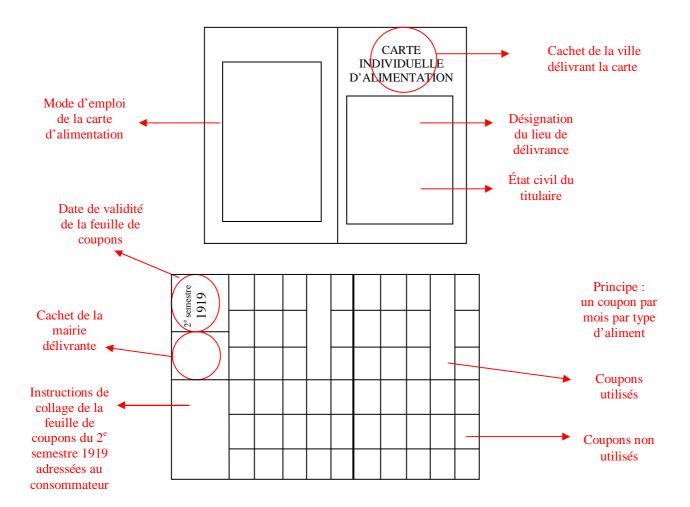
<u>Date</u>: 1^{er} janvier 1918 (date de délivrance), 2^e semestre 1919 (date des

coupons)

Cote: 4 H 1/1

<u>Dimensions (carte dépliée)</u>: 12 x 20,2 (cm)

<u>Lieu de conservation</u> : Archives municipales de Pierrefitte



- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle est sa finalité (dans quel but a-t-il été réalisé) ? D'après toi, à quoi sert-il ?
- Par quelle ville est-elle délivrée ? Quelle est la date de délivrance ?
- Cette carte a-t-elle été beaucoup utilisée ?
- Quel « numéro d'aliment » a été échangé par le consommateur ? Combien de coupons ont été utilisés ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

La pénurie alimentaire se développe assez rapidement après le début de la guerre. Dès 1915, on prévoit de rationner le pain. En 1916 la pénurie est telle que le marché noir se développe, les citoyens étant réduit à manger du pain noir. La récolte est mauvaise et la pêche interdite.

Dans ces conditions, les municipalités sont appelées à intervenir à des degrés divers pour le ravitaillement des populations (voir fiche n° 18). Elles peuvent prendre en charge la distribution des denrées, par l'intermédiaire d'un service municipal d'approvisionnement créé à Pierrefitte dès le 22 juin 1916 ou d'un comité local d'approvisionnement constitué à Épinay le 1^{er} janvier 1917.

À Pierrefitte, les premières ventes de produits alimentaires concernant des légumes secs ont lieu en décembre 1916. En 1919, le service du ravitaillement propose du saindoux, lard, épaule, jambon, poitrine, riz, haricots, figues, lentilles, huile, pâtes et même vin.

En 1917, la population française est répartie en six catégories pour la mise en place de tickets de rationnements : \mathbf{E} : les enfants. \mathbf{A} : les adultes. \mathbf{J} : les jeunes. \mathbf{T} : les travailleurs. \mathbf{C} : les cultivateurs. \mathbf{V} : les vieillards. Il s'agit ici d'une carte d'alimentation adulte.

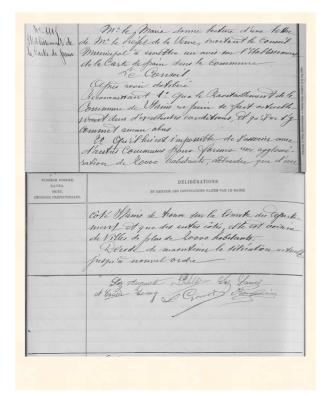
L'utilisation de la carte d'alimentation est réglementée par le décret du 27 juin 1918. Elle a encore cours après la guerre afin que les denrées ne soient pas stockées par les plus riches mais profitent à tous.

Cette carte est destinée à la consommation d'un adulte pour six mois (le 2^e semestre 1919). A la fin des six mois, le consommateur devait retirer à la mairie la feuille de coupons pour le semestre suivant et la coller à l'intérieur de la carte. Chaque coupon correspond à une denrée précise (sucre, viande, pâtes, riz, pommes de terre...). Le consommateur échange dans les magasins de ravitaillement le coupon contre des tickets de consommation dont le total correspond à la ration allouée, pour le mois ; ou bien le coupon peut être échangé directement chez les détaillants contre denrée. Par exemple, le sucre est rationné à 750 grammes par mois de 1917 à 1921.

Sur cette feuille de coupons, l'adulte a droit à un coupon par mois, correspondant à un type d'aliment. Dix types d'aliments sont échangeables (n°1 à 10).

À TOI DE JOUER : Arriveras-tu à lire le nom et le prénom du titulaire de la carte ?

ÉTABLISSEMENT DE LA CARTE DE PAIN Á STAINS



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Délibération du conseil municipal de

Stains, n° 115 du 6 janvier 1918

<u>Date</u>: 6 janvier 1918

<u>Cote</u>: 1 D 15

Dimensions: 22 x 32 (cm)

Lieu de conservation : Archives municipales de

Stains

Numéro de la délibération

N° 1115

Établissement de la carte de pain

Mr le Maire donne lecture d'une lettre de Mr le Préfet de la Seine, invitant le Conseil Municipal à émettre un avis sur l'établissement de la carte de pain dans la Commune.

Le Conseil

Après avoir délibéré

Reconnaissant 1° que le ravitaillement de la Commune de Stains en pain se fait actuellement dans d'excellentes conditions, et qu'il ne s'y commet aucun abus

2° qu'il est impossible de s'associer avec d'autres communes pour former une agglomération de 20 000 habitants, attendu que d'un côté Stains se trouve dans la limite du Département et que des autres côtés, elle est voisine de villes de plus de 20 000 habitants

Décide de maintenir la situation actuelle jusqu'à nouvel ordre

Sez Auguste Petillot Sez Louis et Cousin Lecoq L Gonnot Bonnemain La décision est soumise au vote des membres du conseil municipal

Signatures des membres du conseil municipal présents lors de la séance

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision le document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle est sa finalité ? (par qui a-t-il été rédigé et dans quel but ?)
- Qui écrit au maire de Stains ?
- Que lui demande-t-il?
- Quelle est la décision prise par le conseil municipal?
- Quels sont les arguments qui motivent cette décision ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Ce document est une délibération du conseil municipal réunit sous la présidence de M. Bégué, maire de Stains qui a pour objet l'établissement de la carte de pain.

Le 3 août 1917, le ministre du Ravitaillement général Maurice Violette prend un décret réglementant la fabrication et la consommation du pain. La carte de pain est obligatoire pour les communes de 20.000 habitants et plus. La consommation de pain est rationnée et contrôlée. Chaque chef de famille dispose d'un carnet sur lequel sont inscrites les quantités de pain consommées par la famille et qui sont limitées à : 300 grammes de pain par jour pour les enfants de 1 à 6 ans et 500 grammes par jour à partir de 6 ans.

La mise en œuvre de la carte de pain revient au maire qui est chargé de vérifier et de valider les informations portées sur le carnet. A chaque passage à la boulangerie, le chef de famille doit présenter son carnet et remettre un feuillet conservé par le boulanger. Les autres produits alimentaires sont aussi limités pendant le conflit (voir fiche n° 13)

Lors de la séance du conseil municipal du 6 janvier 1918, le maire lit une lettre que lui a adressée le préfet. Ce dernier demande au conseil municipal de Stains de donner son avis sur l'établissement de la carte de pain. Le conseil municipal décide de « maintenir la situation actuelle » et de ne pas l'instaurer dans la commune de Stains. Cette décision est motivée par le fait que le ravitaillement en pain de la population se passe dans de bonnes conditions. Par ailleurs, le conseil municipal explique que la ville ne peut s'associer aux communes voisines pour former une agglomération de 20.000 habitants. En effet, la population de Stains est estimée à 3584 habitants (recensement de la population de 1911).

Les communes « voisines » ou limitrophes de Stains sont les suivantes : Saint-Denis (71.759 habitants), La Courneuve (3341 habitants), Pierrefitte (4268 habitants) et Dugny (615 habitants). Ces quatre communes sont situées sur le territoire du département de la Seine. Les deux autres communes limitrophes au nord de Stains sont Garges-lès-Gonesse et Sarcelles qui font partie du département de la Seine-et-Oise.

1111	Article Joseph - Pre La deliberation du Consul Genéral de la Shine en
Constituted from Hock	Article premier _ he la delibration du lonner Ginien de le Prince en
Physingenement de	date du so fuitet 1915 who is a constitution d'un shell d'approvisionne
Studin in Charlen	ment de précaution en charlon de ciero cert quale most une torrners
	Article & to Commune found I engagement the rembourses are
	Opportement de la chine qui fora l'avance de la dépense, les qualte
	Europeines du pie, de revient de ce shell tel que at défigie au \$2 a
	Vartick 3 de La alliberation survive du Conseil Général
	tille rengage igstement i brende livaing de
	charley dans les pares d'apprenisionnement et a supporter tour les
	frais de chargement et de transport.
	Article S. , _ en acceus car le charlon picture sur le stock
	communal ou see line ay consommation à un prize supérious au pr
	alternia comme d'at ail à l'estich & ci dessus
	Adiel I au commission composed de il di Juty, Aljeni
	Vitalet; Legislas: Sy Jugust Conseilles Janicopany on the Herches
	Suplied by charge of Ingovirting of a suscillance of a service
	all and a land

FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

 $\underline{\text{Titre}}$: Délibération du conseil municipal de

Stains, n° 976 du 10 août 1915

<u>Date</u>: 10 août 1915

<u>Cote</u>: 1 D 15

<u>Dimensions</u>: 22 x 32 (cm)

<u>Lieu de conservation</u> : Archives municipales de

Stains

Num	éro de la délibération
N° 976 Constitution d'un stock d'approvisionnement de précaution en charbon	Article premierVu la délibération du Conseil général de la Seine en date du 30 juillet 1915 relative à la constitution d'un stock d'approvisionnement de précaution en charbon de cinq cent quatre-vingt-une tonnes Article 2 La Commune prend l'engagement de rembourser au Département de la Seine qui fera l'avance de la dépense, les quatre-cinquième du prix de revient de ce stock tel est défini au § 2 de l'article 3 de la délibération susvisée du Conseil général Elle s'engage également à prendre livraison du charbon dans les parcs d'approvisionnement et à supporter tous les frais de chargement et de transport. Article 3 En aucun cas le charbon prélevé sur le stock communal ne sera livré au consommateur à un prix supérieur au prix déterminé comme il est dit à l'article 2 ci-dessus Article 4 Une commission composée de M. M. Paty, Adjoint Pétillot, Léguiller; Sez Auguste Conseillers Municipaux, de M. Marchal suppléant sera chargée de l'organisation, de la surveillance de ce service

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été rédigé ? À quelle occasion ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle est sa finalité (par qui a-t-il été rédigé et dans quel but ?)
- De quelle matière première s'agit-il?
- À qui la commune achète-elle le charbon ? En quelle quantité ?
- De quelle manière s'effectue le paiement ?
- Comment s'effectue la livraison ? Qui prend en charge les frais de chargement et de transport ?
- À qui sera vendu le charbon?
- La commune peut-elle fixer librement le prix de vente ? Pourquoi ?
- De quelle manière la commune organise-t-elle la surveillance de la vente du charbon ? Qui s'en occupe ?
- Au début du XX° siècle, à quoi sert le charbon dans la vie quotidienne des Français ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Cette délibération du conseil municipal de Stains en date du 10 août 1915 a pour objet la « constitution d'un stock d'approvisionnement de précaution en charbon ».

Dès le début de la guerre l'augmentation des prix des denrées alimentaires et l'approvisionnement de la population préoccupent les maires de banlieue. Les prix ne cessent d'augmenter, c'est le cas du charbon qui reste indispensable pour se chauffer et préparer les repas. Les élus municipaux sont chargés d'organiser l'approvisionnement et la distribution du charbon qu'il faut prévoir en quantité suffisante pour passer l'hiver 1915-1916. Par ailleurs le transport des marchandises est rendu difficile en raison du blocage des voies fluviales par les troupes ennemies ou encore par le gel et les crues qui rendent la Seine impraticable à la navigation. Pour faire face à ces difficultés, les autorités interviennent afin d'organiser le transport et la distribution du charbon sur tout le territoire.

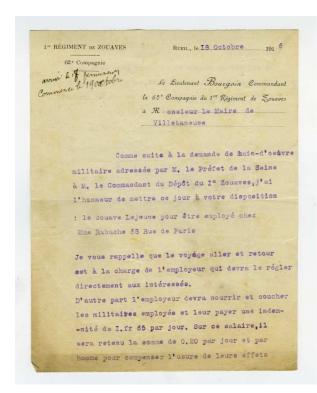
Le 30 juillet 1915, le conseil général du département de la Seine décide de constituer au niveau du département un stock de précaution d'approvisionnement en charbon à répartir entre les communes. Ce stock est fixé à 200.000 tonnes. Afin d'appliquer les dispositions mentionnées dans la délibération du conseil général, les maires sont invités à réunir leur conseil municipal avant le 12 août 1915. Chaque commune doit donc déterminer la quantité nécessaire pour couvrir les besoins de la population, organiser le transport, déterminer le prix de vente et assurer la vente auprès des particuliers.

À Stains, le conseil municipal se réunit 10 août 1915. Les décisions prises sont les suivantes :

- constitution d'un stock communal de 581 tonnes
- la commune s'engage à rembourser le conseil général qui avance la somme nécessaire à l'achat du stock de charbon et à prendre en charge les frais occasionnés par son chargement et transport. Il est précisé que le charbon est livré dans des parcs d'approvisionnement, il s'agit de gares de chemin de fer ou de ports fluviaux.
- le prix de vente au consommateur ne peut être supérieur au prix de revient (prix d'achat + frais de transport).
- création d'une commission chargée de l'organisation du service d'approvisionnement et de vente du charbon aux habitants de la commune. Cette commission comprend quatre membres titulaires ainsi qu'un suppléant.

De 1915 à 1917, le conseil municipal de Stains prend d'autres délibérations pour renouveler chaque année le stock de charbon, réduire la quantité du stock à 300 tonnes (16/02/1916) et en fixer le coût de vente à 80 francs la tonne. Le 30 avril 1916, il est décidé que la vente s'effectuera uniquement le dimanche sur une période d'un mois du 1^{er} mai au 31 mai 1916, la quantité maximale est limitée à cinquante kilogrammes par foyer.

LA MAIN-D'ŒUVRE MILITAIRE DANS LES FERMES



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Courrier du lieutenant Bourgoin commandant de la 62^e Compagnie du 1^{er} Régiment de Zouaves au maire de Villetaneuse concernant l'envoi d'un renfort agricole

Date: 18 octobre 1916

<u>Cote</u>: 3 H 4

Dimensions : 20 x 15,6 (cm)

<u>Lieu de conservation</u>: Archives départementales

de Seine-Saint-Denis, Bobigny

RECTO:

1^{ER} REGIMENT DE ZOUAVES 62^e Compagnie arrivé le 18 permission commencé le 19 octobre Rueil, le 18 octobre 1916

Le Lieutenant Bourgoin Commandant la 62° Compagnie du 1^{er} régiment de Zouaves à Monsieur le Maire de Villetaneuse

Comme suite à la demande de main-d'œuvre militaire adressée par M. le Préfet de la Seine à M. le Commandant du Dépôt du 1^e Zouaves, j'ai l'honneur de mettre ce jour à votre disposition : le zouave Lejeune pour être employé chez Mme Rabache 68 rue de Paris.

Je vous rappelle que le voyage aller et retour est à la charge de l'employeur qui devra le régler directement aux intéressés.

D'autre part l'employeur devra nourrir et coucher les militaires employés et leur payer une indemnité de 1 fr 65 par jour. Sur ce salaire, il sera retenu la somme de 0.20 par jour et par homme pour compenser l'usure de leurs effets

VERSO:

militaires.

Le salaire de chaque homme devra leur être payé directement avant leur départ, mais la retenue de 0.20 devra m'être envoyée directement en fin de travail avec un état récapitulatif à l'appui.

Compagnie

Le lieutenant Ct de la 62^e Cie Tampon Signature

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle est sa finalité (par qui a-t-il été réalisé et dans quel but) ? Que nous explique-t-il?
- Quel sera le travail effectué par le zouave Lejeune ?
- Á ton avis, pourquoi doit-on recourir aux militaires pour obtenir de la main-d'œuvre?
- En rapport avec les documents que tu as déjà vu sur l'approvisionnement, pourquoi l'exploitation de ce terrain est indispensable à cette période ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

En période de guerre, il revient à l'État d'organiser l'approvisionnement des populations. C'est pourquoi des mesures sont prises notamment en vue d'intensifier la production des céréales.

Les maires sont incités à initier des actions en vue de sensibiliser les populations et accroître les possibilités de ravitaillement. Ainsi le décret du 9 février 1916 institue des comités permanents d'action agricole, lesquels sont créés rapidement sur notre territoire (l'Île-Saint-Denis, Pierrefitte, Saint-Ouen).

Sous le coup de la loi du 6 octobre 1916 relative à la mise en culture des terres abandonnées et à l'organisation du travail agricole pendant la guerre, les municipalités doivent recenser les terres cultivables ou non cultivées. Celles-ci peuvent être réquisitionnées par le maire sur avis du comité communal d'action agricole contre indemnités aux propriétaires. Ainsi la ville de Saint-Denis a fait défricher et mettre en culture 31.5 hectares pour y cultiver pommes de terre, navets et choux.

Par ailleurs, pour participer à l'effort de guerre, les enfants des écoles et leurs maîtres sont incités à mettre en culture ces terres non cultivées (jardins scolaires). De même, les municipalités demandent aux sociétés lotisseuses de mettre à disposition les terres dont ils sont détenteurs.

Ce recensement permet à certaines communes du département de la Seine de signaler l'existence de vastes espaces incultes mis gratuitement à leur disposition par les propriétaires. Mais de nombreuses terres ne trouvent finalement pas preneur parmi les voisins, c'est pourquoi elles sont proposées aux Parisiens demandeurs (jardins ouvriers).

Par ailleurs, les exploitants et ouvriers agricoles sont mobilisés, malgré les efforts des cultivatrices, les terres sont donc laissées à l'abandon. C'est pourquoi elles font appel à l'État pour disposer de personnel pour leur venir en aide. Ici c'est le commandant de la 62^e compagnie du 1^{er} régiment de zouaves basé à la caserne de Saint-Denis qui répond favorablement à la Villetaneusienne. Les zouaves de Saint-Denis (voir fiche n° 27) possèdent d'ailleurs leurs propres jardins maraîchers : 4000 m² dans l'enceinte de la caserne et 8000 m² aux abords du Fort de l'Est. L'employeur devait loger et nourrir son commis en plus du paiement d'une indemnité et d'une retenue adressée à l'armée pour usure de leur tenue militaire.

ANECDOTE DU DOCUMENT: Un autre document nous apprend que Mme Rabache avait déjà demandé un employé pour cultiver ses terres durant la deuxième partie du mois de juin 1916, mais se l'était vu refuser.

Liberté - Egalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE D'AUBERVILLIERS

AVIS

Le Maire d'Aubervilliers a l'honneur d'informer ses administrés qu'une

Maison de Vente de Viande Congelée sera ouverte le JEUDI 1ER JUIN,

Avenue de la République, 132^{bis}

Aubervilliers, le 26 Mai 1916.

Le Maire.

47305 Grande Imprimente "LE PAPIER" to a 12 Avance du Pontde Plangire, PARIS, 766, 656-75

E. POISSON.

FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Avis d'ouverture le jeudi 1^{er} juin, 132 bis avenue de la République, signé par le maire d'Aubervilliers, E. Poisson

Date: 26 mai 1916

Cote: 1 Fi 1083

Dimensions: 47 x 66 (cm)

<u>Lieu de conservation</u>: Archives municipales d'Aubervilliers

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle est sa finalité (par qui a-t-il été réalisé et dans quel but) ?
- A ton avis, quel est l'intérêt de mettre en vente de la viande congelée en temps de guerre ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

La guerre s'éternisant, les ménagères doivent au quotidien s'habituer à la hausse des prix et à la pénurie de certains produits. La viande, en particulier, devient très chère et les prix très variables. C'est une denrée vite périssable et les achats massifs de l'intendance militaire pour l'approvisionnement des soldats sur le front la rendent rare à l'arrière, et plus particulièrement dans la capitale et les plus grandes villes du pays.

« Pour assurer à Aubervilliers la vente de la viande importée congelée que l'élévation des prix de la viande fraiche rend absolument nécessaire et permettre un ravitaillement régulier des habitants », le conseil municipal décide le 26 mai 1916 d'ouvrir une boucherie municipale et, comme à Paris, de vendre de la viande congelée, peu commercialisée en France avant le début de la guerre.

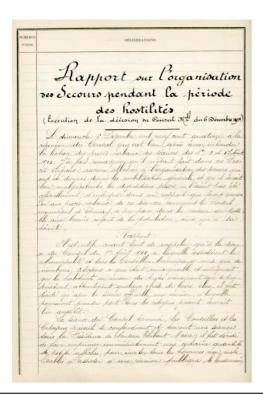
Le document présenté est un des exemplaires de l'avis qui a été affiché dans la commune par la municipalité pour annoncer l'ouverture de cette boucherie municipale ou « Maison de Vente de Viande Congelée ».

Cette maison de vente est installée dans l'ancienne boucherie Jadas au 132 bis, avenue de la République, fermée suite à la mobilisation du commerçant. Elle est placée en gérance et ouvre le 1^{er} juin 1916. Il est alors prévu la fixation du prix de vente de la viande et qu'un « stock mensuel de 6 tonnes de viande frigorifiée dont un tiers de mouton soit tenu à la disposition de la commune, soit 200 kilos par jour ».

Ce service, particulièrement économique et apprécié des habitants, sera interrompu momentanément à deux reprises en 1917 par suite du manque de marchandise et maintenu bien après la fin de la guerre.

Les villes d'Épinay, Saint-Denis et Saint-Ouen passent des accords avec des sociétés coopératives pour bénéficier mensuellement des quantités de viande congelée décidées par le ministre de l'Intérieur.

ORGANISATION DES SECOURS Á ÉPINAY-SUR-SEINE



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Rapport sur l'organisation des secours pendant la période des hostilités, extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 3 janvier 1915

Date: 1915

Cote: 1 D 1/22

<u>Dimensions</u>: 26 x 38 x 2,5 (cm)

Lieu de conservation : Archives municipales

d'Épinay-sur-Seine

Rapport sur l'organisation des secours pendant la période des hostilités

(Exécution de la décision du Conseil M^{al} du 6 décembre 1914)

Le dimanche, 6 décembre 1914, à la réunion du conseil (...) j'ai fait remarquer qu'il n'était pas fait dans ces procèsverbaux, aucune allusion à l'organisation des secours qui ont été donnés depuis la mobilisation générale, et qu'il serait bon (...) d'indiquer (...) comment le Conseil municipal d'Épinay, a pu parer dans la mesure du possible aux besoins urgents de la population, ainsi qu'à sa sécurité. (...)

Rapport

(...) organisation de soupes populaires (...)

(...) dès le lundi matin, avant même l'ouverture des bureaux, un grand nombre d'habitants étaient à la mairie, les uns pour offrir leurs services, d'autres pour demander des renseignements et beaucoup aussi pour solliciter des secours immédiats. On s'organisa, on installa des bureaux provisoires dans la véranda et on commença à inscrire des familles nécessiteuses pour les soupes populaires qui commencèrent à être distribuées dès le lendemain matin à 11 heures.

Disons en passant de quoi se composent les repas :

POUR LE DÉJEUNER :

100 grammes environ de viande de bœuf,

½ litre de bouillon,

250 grammes de pain.

POUR LE SOIR:

½ litre de bouillon au lard et aux légumes,

250 grammes de pain, cela par personne.

Dès le 4 août, il fut servi 210 repas, (...) le nombre de repas servis journellement avait augmenté dans de telles proportions, que pour arriver à faire face aux besoins et faciliter les habitants de chaque quartier, des cantines ont dû être installées, en plus de celle du Centre, une à la Briche, une avenue du Grand-Sentier et une au Cygne d'Enghien.

Le nombre de repas servis dans tous ces endroits pendant la plus forte journée, celle du 14 août, s'est élevé à 1912 portions.

(...) Il faut ajouter à cela, la distribution du lait qui a été faite depuis le début pour les enfants en bas âge et les personnes malades et s'élevant à une moyenne de 68 litres par jour, il y a aussi les secours mensuels en espèces donnés aux personnes touchant les repas, pour leur permettre de faire face à de menues dépenses urgentes dans un intérieur.

Nous ajoutons à cela les dépenses occasionnées par la distribution de charbon et les secours en visites et médicaments pour les malades et les femmes en couches ainsi que le paiement de gardes pour ces dernières quand elles n'ont personne pour les soigner. (...)

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Qui organise les secours distribués aux familles ?
- De quoi est constitué le déjeuner distribué aux familles dans le besoin ? Le dîner ?
- Quels autres types de produits étaient distribués aux familles ?
- Qui étaient les nécessiteux à qui bénéficiait la distribution de soupe populaire ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Ce document est extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville d'Épinay-sur-Seine du 3 janvier 1915 et fait suite à l'état de guerre de la France depuis le 1^{er} août 1914.

La mobilisation militaire puise hommes et ressources au détriment de la vie locale. L'administration municipale doit s'organiser pour que la vie se poursuive le plus normalement possible et que l'économie reconstitue des ressources nécessaires aux combattants et aux nécessiteux.

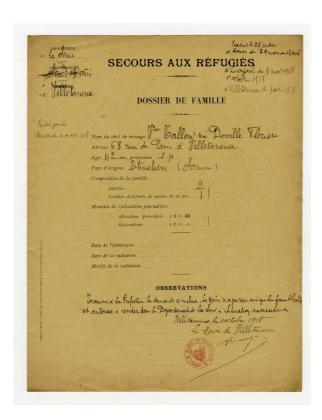
Ce rapport a été rédigé par une commission de conseillers municipaux créée au lendemain de la déclaration de guerre en août 1914 et vise à organiser les dispositions pour garantir la sécurité des habitants ainsi que leur subsistance : la création d'une Garde Civique composée d'habitants de la commune, la distribution de soupes populaires, de charbon, de lait et de médicaments et les visites de secours aux femmes enceintes et aux enfants malades.

Plusieurs communes prennent ainsi des mesures d'aides, ventes à bas prix et distributions gratuites destinées aux familles dans le besoin. À Paris, pour la seule année 1915, 40.000 tonnes de charbon sont distribuées aux familles les plus nécessiteuses dans des chantiers aménagés par les bureaux de bienfaisance. La livraison se fait par sacs de 50 kilogrammes.

Des distributions gratuites de pommes de terre et de légumes secs sont également organisées, de même que des bons de lait pour les enfants âgés de moins de 3 ans appartenant à des familles nécessiteuses.

POUR EN SAVOIR PLUS: Le conseil municipal représente les habitants. Ses attributions sont très larges depuis la loi de 1884 qui le charge de régler « par ses délibérations les affaires de la commune ». Cette compétence s'étend à de nombreux domaines. Le conseil municipal donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'État. Le conseil exerce ses compétences en adoptant des « délibérations ». Ce terme désigne ici les mesures votées.

LE SECOURS AUX REFUGIÉS



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Dossier de famille de demande de secours

aux réfugiés

Date: 1918

Cote : 3 H 2

Dimensions: 31 x 21 (cm)

<u>Lieu de conservation</u>: Archives départementales

de Seine-Saint-Denis

SECOURS AUX RÉFUGIÉS

DOSSIER DE FAMILLE

Nom du chef de ménage : Vve Tallon née Doville Florisse

Adresse: 68 rue de Paris Age: 42 profession: s p

Pays d'origine:

Composition de la famille

Adulte

Enfant de moins de 16 ans

Montant de l'allocation journalière :

OBSERVATIONS:

Transmis à la Préfecture ci-incluse. La Mairie n'a pas reçu avis que la famille Tallon est autorisée à résider dans le Département de la Seine. Situation nécessiteuse.

Villetaneuse, le 11 octobre 1918. Le Maire de Villetaneuse

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle est sa finalité (par qui a-t-il été réalisé et dans quel but)?
- De quelle région vient Florisse Tallon?
- Pour combien de personnes demande-t-elle l'allocation ?
- Que nous apprend son dossier sur sa situation de famille?
- À quelle date est-elle arrivée à Villetaneuse ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Il s'agit du dossier de secours aux réfugiés de Florisse Tallon, évacuée de sa région d'habitation et ayant trouvé refuge à Villetaneuse chez sa sœur madame Rabache.

Florisse Tallon est originaire de la Somme. Comme beaucoup d'habitants de l'Est et du Nord de la France, ainsi que de nombreux Belges, elle a été obligée de quitter sa région d'habitation à cause des combats et des exactions qui l'accompagnent (voir fiche n° 24) et l'intensification de ceux-ci à partir du printemps 1918.

Ainsi, pendant toute la guerre, de nombreuses personnes affluent dans la région parisienne (et notamment au nord de Paris), zone urbanisée et industrielle qui offre plus de possibilités de travail, de logement et de secours. Florisse Tallon trouve refuge chez sa sœur à Villetaneuse après avoir séjourné à Rouen puis à Liverpool. En effet, le parcours des réfugiés se fait souvent en plusieurs étapes. Son dossier nous apprend qu'elle est veuve, (très probablement veuve de guerre). Il était courant que les femmes seules, notamment les veuves, soient recueillies par leur famille proche. Les liens familiaux sont un élément important du lieu d'implantation des réfugiés. Comme un certain nombre de réfugiés, elle est sans emploi et sans ressource. Elle fait la demande de secours réservé à cette catégorie de réfugiés auprès de la mairie.

Dès le début de la guerre, certaines mairies et certains préfets mettent en place une allocation pour les réfugiés ou les familles qui les accueillent. Début novembre 1914, le préfet de la Seine décide d'instaurer dans tout le département de la Seine, une allocation journalière aux réfugiés de 1,25 franc par adulte et 0,50 franc par enfant de moins de 16 ans. En juillet 1915, l'État se calque sur ces montants pour généraliser la mesure à l'ensemble du pays. Cette allocation sera réévaluée en 1917 en passant à 1,50 franc et 1 franc par enfant. Elle permet à de nombreux réfugiés d'échapper à la misère.

Les dossiers de secours aux réfugiés sont instruits par les communes. Celles-ci avancent les dépenses et se font rembourser par l'État. La commune de Villetaneuse accueillera de nombreux réfugiés pendant toute la guerre. Un rapport de Police estime à 641 le nombre de réfugiés sur l'ensemble des villes de Saint-Denis, Épinay, Villetaneuse, Pierrefitte, et Stains.

POUR EN SAVOIR PLUS: Pour certains historiens, les diverses allocations de secours versées non seulement aux réfugiés mais également aux veuves, aux orphelins scellent le socle de l'action sociale nationale en obligeant l'État à s'organiser en réglementant, contrôlant, et en garantissant l'égalité pour tous alors que jusqu'à présent, l'État avait tendance à s'en remettre aux bureaux de bienfaisance ou à la philanthropie privée.

EMPRUNT DE LA DÉFENSE NATIONALE



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Emprunt de la Défense nationale.

Publié sous les auspices de la Fédération Nationale de la Mutualité française qui fait appel à tous les travailleurs, à tous les prévoyants, à tous les patriotes pour la libération du territoire et la victoire finale.

<u>Illustration</u>: Soldats partant au front et s'adressant à sa femme et à ses enfants,

légende : « N'oublie pas de souscrire... pour la victoire !... et le retour ! »

Illustrateur: Francisque Poulbot

Date: 1915

Cote: 1 Fi 1066

<u>Dimensions</u>: 118 x 82 (cm)

Lieu de conservation : Archives municipales d'Aubervilliers

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions...)
- Description du dessin : qui voit-on ? que font-ils ?
- Quelle est sa finalité (par qui a-t-il été réalisé et dans quel but) ?
- Relève les différents éléments montrant que cette affiche est patriotique ?
- Que tient le petit garçon dans sa main droite ? Pourquoi Francisque Poulbot a-t-il mis cet objet dans sa main ?
- Comment les personnes restées à l'arrière sont-elles incitées à contribuer à l'effort de guerre ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Dès l'automne 1914, la guerre, que l'on imaginait rapide à son commencement s'enlise durablement dans les tranchées. Les Français sont incités à acheter des bons de la Défense nationale ou à souscrire aux emprunts nationaux afin de financer les énormes dépenses militaires. Leur lancement est annoncé par de nombreuses campagnes d'affichage et popularisé par la contribution d'importants artistes dessinateurs, illustrateurs, graveurs ou peintres. Certains artistes sont des spécialistes célèbres de la représentation d'enfants (Francisque Poulbot) tandis que d'autres sont particulièrement appréciés en tant que graveurs (Victor Prouvé).

Réalisée par le dessinateur Francisque Poulbot (1876-1946), cette affiche annonce l'emprunt de la Défense nationale de 1915. Au second plan de cette affiche, un soldat père de famille part sur le front avec son régiment. Il porte l'uniforme « bleu horizon » adopté en 1915. Il agite un mouchoir en signe « d'au revoir » en direction de sa famille. Au moment du départ, il demande à sa femme de faire preuve de patriotisme et de le soutenir en souscrivant à l'emprunt national. Cette souscription est censée aider l'armée française à gagner la guerre et faire rentrer les soldats dans leurs foyers.

Le trait simple du dessinateur révèle une tendresse pour le monde de la famille et de l'enfance. La mère porte des sabots et une coiffe blanche et tient un enfant en bas âge dans ses bras. L'aîné, qui ne peut accompagner son père au front, porte à la ceinture une épée de bois et une casquette tricolore de soldat. Sa petite sœur tient un petit drapeau français. Les enfants se montrent solidaires de leur père et s'identifient complètement au combat national. L'affiche donne à penser qu'un élan patriotique puissant caractérise cette famille française.

Jusqu'à la fin de la guerre, la propagande en faveur de l'emprunt utilisera beaucoup la figure de l'enfant afin d'exalter le patriotique effort de guerre pour la victoire. La guerre est souvent présentée par la propagande comme une guerre que les soldats mènent pour protéger leurs propres enfants. Si les « poilus » versent leur sang, celui-ci contribue à préserver les enfants français de l'ennemi germanique. Cette thématique d'une « guerre pour les enfants » exalte souvent l'amour paternel et correspond à un sentiment universel fortement ressenti par les soldats, celui de la défense des leurs.

POUR EN SAVOIR PLUS: Francisque Poulbot est un célèbre dessinateur français né en 1879 et décédé en 1946. Durant la Grande Guerre, il signe de nombreuses affiches patriotiques. Il a surtout illustré les enfants des rues parisiennes (les « titis parisiens »). Le terme « Poulbot » désigne désormais les enfants de Paris.

LA JOURNÉE DU POILU



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Journée du Poilu: carte postale, copie d'une affiche.

Date: 25 et 26 décembre 1915

Cote : 4 Fi 33

<u>Dimensions</u>: 14 x 9 (cm)

<u>Lieu de conservation</u> : Archives municipales de Pierrefitte-sur-Seine

- Ouelle est la nature de ce document ?
- De quand date-t-il?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, description du dessin)
- Que font les enfants ? Que demandent-ils ? À qui ?
- Qu'est-ce qu'un poilu ? Pourquoi organiser une journée du Poilu ?
- Quel est son objectif (par qui a-t-il été réalisé et dans quel but)?
- Qu'est-ce qu'une permission?
- Que nous apprend ce document sur la vie quotidienne familiale de l'enfant pendant la Première Guerre mondiale ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

À la fin de 1914, la guerre de mouvement devenue la « guerre des tranchées » s'installe dans la durée et impose la mobilisation de l'ensemble de la société. La guerre devient « totale ».

Dès les premiers mois du conflit, ce terme de « poilu » tend à s'imposer et désigne en argot militaire le père, le mari, le fils, le frère courageux qui se sacrifie pour les civils de l'arrière. Durant toute la période du conflit, les Français expriment leur solidarité avec ces combattants et les victimes de la guerre.

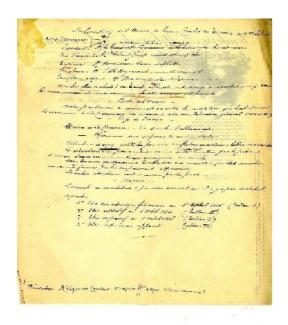
Une des formes les plus spectaculaires de cette solidarité est constituée par les nombreuses « journées nationales » ou « journées patriotiques » qui se déroulent dans toute la France. À l'initiative du parlement ou d'organismes privés, elles sont effectuées avec le concours des municipalités et des établissements scolaires qui se chargent d'organiser quêtes, tombolas ou ventes publiques. Les thèmes des journées sont des plus variés : soutien aux troupes coloniales et à l'armée d'Afrique, aux éprouvés et aux orphelins de la guerre...

Á Pierrefitte, le montant des quêtes de ces journées, comme dans d'autres villes, tend à diminuer avec le temps. Ceci peut certainement s'expliquer par la lassitude et la paupérisation de la population.

Ces initiatives sont popularisées grâce à des campagnes d'affiches destinées à stimuler la générosité des Français et auxquelles participent un nombre important d'artistes (par exemple Lucien Jonas). Celle-ci est illustrée par le célèbre dessinateur pour enfants, Francisque Poulbot (1876-1946), et incite les Français à cotiser en faveur des « poilus » lors des journées des 25 et 26 décembre 1915 (voir fiche n° 20). Le cadre, la couleur rouge et les gros caractères mettent en valeur le message. La propagande insiste sur le fait que les mineurs doivent adopter un comportement exemplaire et se montrer solidaires de leurs parents. Au centre de l'image, un dessin proche du dessin de presse représente deux enfants aux visages innocents et implorants qui participent à la quête de fonds. Le petit garçon porte un képi d'infanterie semblable à celui de 1914 et une médaille militaire à sa poitrine. Une petite fille plus âgée est habillée en infirmière afin de rappeler que les femmes sont aussi engagées dans la guerre. L'émouvant slogan prononcé par ces enfants rappelle aux Français de l'arrière que les braves « poilus » ont le droit de se reposer en permission auprès de leur famille, surtout durant la période de Noël, cette date incitant aux dons. Cette affiche renvoie au souhait de nombreuses familles françaises de voir revenir dans leurs familles respectives les soldats du front pendant la trêve de Noël.

ANECDOTE DU DOCUMENT: Cette carte postale est une reproduction d'une affiche illustrant une deuxième campagne d'affichage sur le thème de la journée du Poilu. Une précédente avait eu lieu au 31 octobre et 1^{er} novembre de la même année; l'affiche représentait deux soldats, l'un assis au repos ouvrant le colis qu'il venait de recevoir et l'autre debout le regardant et sur le qui-vive.

LES ŒUVRES DE GUERRE



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Déclaration de l'œuvre de guerre: comité de secours aux mobilisés de La Courneuve

Date: 1914

Auteur : Comité de secours aux mobilisés

Cote: 4 H 19

<u>Dimensions</u>: 20,5 x 27 (cm)

Lieu de conservation : Archives municipales de

La Courneuve

Déclaration de l'Œuvre de guerre : comité de secours aux mobilisés de La Courneuve

Président Fondateur Administrateur : Monsieur le Maire de la Commune ou adjoint faisant fonction

de maire

Vice-Président : M. Clément Joseph Trésorier : M. Nourrisseau Henri

Secrétaire : M. Selb Raymond, conseiller municipal Secrétaire adjoint : M. Bardin Nicolas, chef de service

Membres du contrôle : Nombre illimité, actuellement au nombre de quinze

But de l'œuvre

Aider par l'envoi de mandats ou de colis les mobilisés qui habitaient la commune de La Courneuve au moment de la mobilisation générale (2 août 1914)

Siège de l'œuvre

Mairie de La Courneuve ou d'autre établissement

Ressources dont disposent les administrateurs

Cotisations et dons sollicités par voie d'affiches, circulaires, lettres individuelles

Les cotisations du personnel des usines sont en général recueillies par les patrons et versées chaque semaine ou chaque quinzaine au comité

Dans les usines, les cotisations sont recueillies par des membres du comité faisant partie du personnel des usines

Les autres cotisations sont encaissées par la poste

STATUTS

Le comité ne constituant pas une association, il n'y a pas de statuts Ci-joints :

- 1/ État de la situation financière au 1^{er} Octobre 1916 (Tableau 1)
- 2/ État de l'actif au 1^{er} Octobre 1916 (Tableau II)
- 3/ État du passif au 1^{er} Octobre 1916 (Tableau III)
- 4/ État du personnel appointé (Tableau IV)

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Qu'est-ce qu'une œuvre de guerre?
- Quel est le nom de l'œuvre de guerre concernée par ce document ? Par quel moyen aide-t-elle les soldats sur le front ?
- Comment sont récoltés les fonds servant à l'envoi de ces colis ?
- Qui sont les personnes sollicitées pour ces cotisations ?
- Qui reçoit ces aides ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

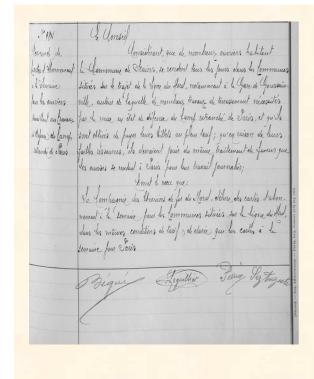
Ce document est une déclaration de l'œuvre de guerre ayant pour but de porter secours aux mobilisés par l'envoi de mandats ou de colis. Les œuvres de guerre permettent à la population civile de participer à l'effort de guerre en marquant leur solidarité et leur soutien aux soldats et aux victimes de la guerre. Le comité de secours collecte des vivres et des vêtements envoyés aux soldats sous forme de colis. Ils contiennent entre autre des vêtements chauds, des couvertures, du chocolat, de la confiture... Tous ces produits soutiennent le moral des troupes. Les familles et les marraines de guerre préparent aussi des colis pour aider les soldats.

L'œuvre de guerre bénéficie pour son financement de dons reçus de particuliers, lors des quêtes, mais aussi lors de journées de solidarité organisées avec le concours des municipalités (voir fiche n° 21). Les cotisations du personnel des usines sont recueillies par les patrons ou par des membres du comité faisant partie du personnel des usines, montrant la solidarité des personnes travaillant dans les usines vis à vis des mobilisés. La loi du 30 mai 1916 stipule que toute association créée à l'occasion de la guerre ayant pour but « de soulager les souffrances occasionnées par la guerre » et qui recueille des fonds pour une œuvre de guerre, en faisant appel à la générosité publique, doit se faire déclarer à la préfecture.

Les municipalités organisent des secours pour les familles nécessiteuses, ou de militaires partis au front. Le conseil municipal de Stains fixe le 3 août 1914 le taux de l'allocation à accorder aux femmes et enfants de militaires appelés sous les drapeaux au prix de 1,25 franc pour les femmes et de 0,50 franc pour les enfants. Le conseil général de la Seine constitue aussi un fonds départemental de chômage pour aider les communes de moins de 10.000 habitants prévoyant un service de distribution de secours pour les chômeurs. De plus, des allocations sont prévues pour les réfugiés fuyant l'avancée allemande (voir fiche n° 19).

POUR EN SAVOIR PLUS: Après la prise en charge financière des populations civiles, l'État décide de se préoccuper du sort des orphelins de guerre et des enfants victimes civiles du conflit. Le statut de pupilles de la Nation est crée par la loi du 27 juillet 1917. Les enfants sont adoptés par la Nation et bénéficient de soutien et de protection jusqu'à leur majorité.

LE CAMP RETRANCHÉ DE PARIS



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Délibération du conseil municipal de Stains, n° 924 du 6

décembre 1914

Date: 6 décembre 1914

Cote: 1 D 15

<u>Dimensions</u>: 22 x 32 (cm)

<u>Lieu de conservation</u>: Archives

municipales de Stains

Numéro de la délibération

Le conseil municipal

N° 924

Demande de cartes d'abonnement à la semaine pour les ouvriers travaillant aux travaux de défense du camp retranché de Paris

Le Conseil

Considérant que de nombreux ouvriers habitant la Commune de Stains, se rendant tous les jours dans les communes situées sur le trajet de la ligne du Nord, notamment à la Gare de Goussainville, autour de laquelle de nombreux travaux de terrassement nécessités par la mise en état de défense du camp retranché de Paris, et qu'ils sont obligés de payer leurs billets au plein tarif; qu'en raison de leurs faibles ressources, ils devraient jouir du même traitement de faveur que les ouvriers se rendant à Paris pour leur travail journalier;

Emet le vœu que :

La Compagnie des Chemins de fer du Nord, délivre des cartes d'abonnement à la semaine pour les Communes situées sur la ligne du Nord, dans les mêmes conditions de tarifs, de durée que les cartes à la semaine pour Paris

Bégué

Léguiller

Perrier

Sez Auguste

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision le document matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle est sa finalité (par qui a-t-il été rédigé et dans quel but ?)
- Quels sont les travaux effectués par les ouvriers stanois?
- Pourquoi doivent-ils réaliser de tels travaux ?
- Quelle est la demande du conseil municipal?
- À qui s'adresse-t-elle ?
- Pourquoi le conseil municipal fait-il une telle demande?
- À ton avis, à quoi sert le camp retranché de Paris?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

La délibération du conseil municipal de Stains du 6 décembre 1914 a pour objet la demande de cartes d'abonnement à la semaine pour les ouvriers travaillant aux travaux de défense du camp retranché de Paris.

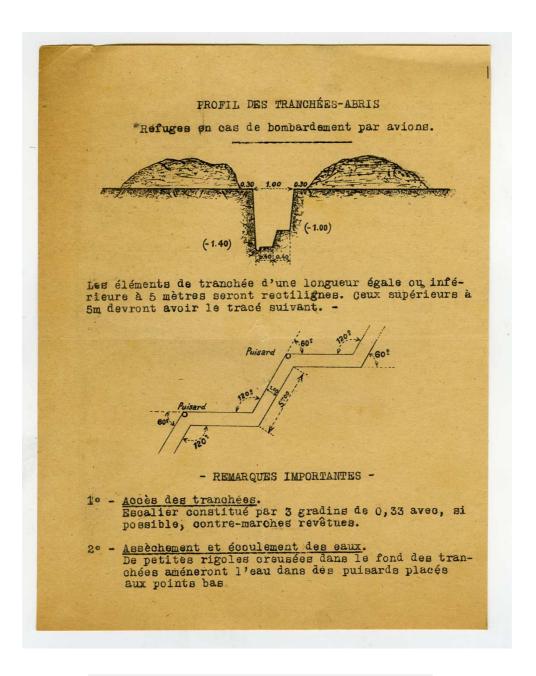
Le conseil municipal adresse sa demande à la Compagnie des Chemins de fer du Nord qui exploite la ligne Nord reliant Paris à Chantilly. Le fait que les ouvriers stanois soient contraints de payer leur billet de train au tarif plein est perçu comme une injustice, c'est pourquoi le conseil municipal demande qu'ils bénéficient du « même traitement de faveur » et que des cartes d'abonnement à la semaine puissent leur être délivrées au même tarif que les cartes d'abonnement permettant de faire le trajet jusqu'à Paris. La demande est faite pour l'ensemble des communes situées sur la ligne du Nord, à savoir : Saint-Denis, Pierrefitte, Stains, Villiers-le-Bel, Gonesse et Goussainville.

Ce document apporte, également, des informations particulièrement intéressantes sur la vie des Stanois durant la guerre. On apprend ainsi que des ouvriers stanois sont affectés aux travaux de défense du camp retranché de Paris. Chaque jour, ils prennent le train à la Gare de Pierrefitte-Stains et se rendent à Goussainville où ils effectuent des travaux de terrassement afin de sécuriser les alentours de la gare. Il faut préciser que durant la Première Guerre mondiale, un cantonnement pour les soldats au repos avait été installé dans la ville de Goussainville.

En 1913, un plan de défense de Paris est adopté. Il prévoit la création d'un camp retranché sur un périmètre de 160 kilomètres autour de Paris. Dès la déclaration de guerre, des travaux de mise en défense du camp sont lancés (abris, tranchées, emplacement de batteries militaires). Il s'agit de protéger Paris des tirs ennemis en assurant le gardiennage des voies ferrées et des ouvrages d'art, tels que les ponts. Le 26 août 1914, le général Gallieni est nommé Gouverneur militaire de Paris. Il est chargé d'assurer la défense de Paris contre l'armée allemande. En septembre 1914, les accès à la capitale sont restreints, toutes les entrées sont contrôlées, il faut présenter un laissez-passer et descendre de voiture pour traverser les ponts. Des mesures sont prises pour dégager des espaces permettant d'ajuster les tirs de l'infanterie mais également pour assurer le ravitaillement de Paris en cas de siège, comme ce fut le cas en 1870.

Le 69^{ème} RIT (Régiment d'Infanterie Territoriale) est affecté en août 1914 à la défense du camp retranché de Paris. Le 12 août 1914, les 1^{er} et 2^{ème} bataillons sont installés à Sarcelles et le 3^{ème} bataillon cantonne à Pierrefitte. Après avoir reçu un complément de matériel ainsi qu'une formation, le régiment est chargé de l'organisation de la ligne de défense Plessis-Gassot, Bouqueval, Goussainville, en avant des forts d'Écouen et de Stains.

LA PROTECTION CONTRE LES BOMBARDEMENTS AÉRIENS



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Profil des tranchées-abris. Refuge en cas de bombardements par avions.

Date: Entre 1914 et 1918

Cote : 3 H 2

<u>Dimensions</u>: 21,5 x 16,6 (cm)

<u>Lieu de conservation</u>: Archives départementales

de la Seine-Saint-Denis, Bobigny

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions,...)
- Pourquoi faut-il construire des abris ?
- Pourquoi les bombardements sont-ils dangereux pour la population ?
- À qui sont destinés ces tranchées-abris?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Ce document présente les consignes pour creuser des tranchées-abris et se protéger des bombardements.

Les dangers sont présents pour la population civile durant la Grande Guerre à cause des zeppelins (avions dirigeables) et des avions Gotha (bombardiers allemands), qui larguent des bombes sur Paris et sa banlieue. En 1918, des raids aériens importants ont lieu sur le département de la Seine. Les bombardements font deux victimes le 30 janvier à Aubervilliers et trente-et-un morts à Épinay. Les dégâts touchent surtout les usines, les immeubles et les bâtiments publics.

La région parisienne est aussi éprouvée à partir du 23 mars 1918 par les tirs d'obus des canons de la « Grosse Bertha ». Ces bombardements se conjuguent avec l'avancée allemande, lancée par Ludendorff (général en chef des armées allemandes) le 21 mars 1918 en direction de la Picardie. Aubervilliers subit les tirs d'obus le 24 mars, le 31 mai et le 1^{er} juin 1918. Clemenceau, président du Conseil, se refuse à bombarder les villes allemandes en représailles.

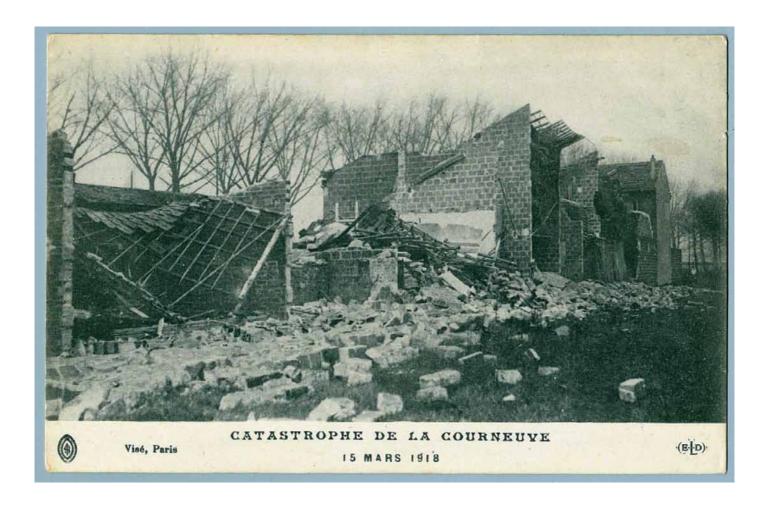
Les autorités prennent donc conscience des risques encourus par la population civile et les usines. Des batteries antiaériennes s'installent sur l'Île-Saint-Denis pour protéger les industries le long de la Seine. Des mesures de défense passive sont prises par les maires. Des sirènes avertissent la population du danger imminent des bombardements. De plus, les raids aériens s'effectuent la nuit. Les aviateurs repèrent grâce à l'éclairage les cibles potentielles. Les habitants sont même invités à occulter leurs fenêtres et à réduire la lumière. Des usines se spécialisent et proposent des vernis pour cacher les reflets des habitations et des bâtiments publics (voir fiche n° 24).

D'autres mesures sont prises pour protéger la population. Des commissions locales se créent dans chaque commune et permettent de recenser des immeubles de plus de quatre étages pouvant résister aux bombardements. Les gens se réfugient dans les caves des immeubles en cas d'alerte. S'il n'existe pas d'immeubles solides mais des terrains disponibles, les services du génie militaire donnent des indications précises pour creuser des tranchées-abris : parois soutenues par des piquets, plancher au fond des tranchées, puisards pour l'écoulement de l'eau.

Il existe aussi des abris publics proposés par les communes. À Saint-Denis, les ouvriers de l'usine Hotchkiss (constructeur d'automobiles et fabricant de mitraillettes) bénéficient d'abris dans les casemates du fort.

POUR EN SAVOIR PLUS: Les canons de Paris (expression utilisée par les Allemands) sont constitués de sept pièces d'artillerie à longue portée qui tirent à 120 kilomètres de distance. Les Parisiens les surnomment « Grosse Bertha » lors des bombardements de 1918.

L'EXPLOSION DU DÉPÔT DE MUNITIONS DE LA COURNEUVE



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Catastrophe de La Courneuve 15 mars 1918

Date: 1918

<u>Auteur</u>: Éditeur VISÉ à Paris

Cote: 8 FI 305

<u>Dimensions</u>: 9 x 14 (cm)

<u>Lieu de conservation</u>: Archives municipales de La Courneuve

- Quelle est la nature de ce document ?
- Á quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle est sa finalité (par qui a-t-il été réalisé et dans quel but) ?
- Quel dommage de guerre illustre cette carte postale?
- À ton avis, quelles ont été les conséquences pour les Courneuviens (dégâts matériels, population civile...) ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Le 15 mars 1918 le hangar à munitions situé à La Courneuve explose. Probablement situé au carrefour des rues de la Prévôté, Barthélémy-Mazaud, Maurice-Berteaux et Georges-Politzer, il contenait quinze millions de grenades alors qu'il était prévu pour en contenir seulement 200.000.

L'explosion fait des dizaines de morts et des dégâts matériels considérables comme le montrent les constructions de briques éventrées sur la carte postale. L'onde de choc provoque l'effondrement de nombreuses maisons, bâtiments et entreprises.

L'accident serait dû à la manipulation malencontreuse d'une caisse de munitions par trois soldats. Ceux-ci sont évidemment au nombre des victimes comme au moins une trentaine d'habitants officiellement

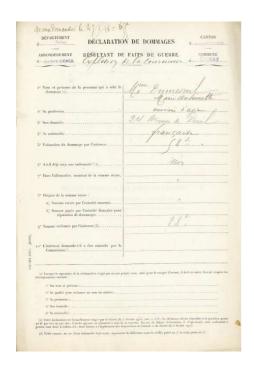
Entendue dans un rayon d'au moins quinze kilomètres, l'explosion a touché plusieurs communes du nord de Paris : les vitraux de l'église du Vieux Saint-Ouen et de la basilique de Saint-Denis sont endommagés, des immeubles d'Épinay-sur-Seine sont partiellement abîmés. (voir fiche n° 26). Les fumées sont vues à plusieurs kilomètres.

Les Courneuviens, face à ce spectacle de destruction, ont cru qu'il s'agissait d'un pilonnage de la « Grosse Bertha », canon à longue portée utilisé par les Allemands en 1918 (ce surnom rappelle le prénom de la fille de Krupp, fabriquant de ces pièces d'artillerie). Ces bombardements se conjuguent avec l'avancée allemande, lancée par Ludendorff (général en chef des armées allemandes) le 21 mars 1918 en direction de la Picardie.

Le lourd tribut payé par La Courneuve lors de la Grande Guerre lui a valu d'être citée à l'ordre de l'Armée (Journal Officiel du 12 décembre 1922). La ville s'est également vue attribuer la Croix de guerre. Cette décoration, créée en 1915, est concédée aux militaires français ou étrangers, aux civils et à titre exceptionnel aux villes et villages qui ont obtenu des citations. La Croix de guerre représente le symbole du courage et du sacrifice des soldats.

POUR EN SAVOIR PLUS: La plaque reproduisant cette citation est visible dans le hall de la mairie : « Vaillante cité qui a subi plusieurs bombardements et dont la population, rudement éprouvée par l'explosion d'un dépôt de munitions qui fit de nombreuses victimes et causa des dégâts matériels importants s'est ressaisie aussitôt en travaillant jour et nuit à la remise en état des bâtiments endommagés afin de continuer à produire pour les besoins de la défense nationale, donnant ainsi le plus bel exemple de patriotisme et de courage ».

LES DOMMAGES DE GUERRE



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Déclaration de dommages résultant de faits de guerre : fiches individuelles

Date: 1918

Cote: 5 H 3/5

<u>Dimensions</u>: 21 x 31 (cm)

<u>Lieu de conservation</u>: Archives municipales d'Épinay-sur-Seine

Avance demandée le 27/5/18 = 55 fr

DÉPARTEMENT de SEINE

DÉCLARATION DE DOMMAGES

CANTON de SAINT-OUEN

ARRONDISSEMENT de SAINT-DENIS

RÉSULTANT DE FAITS DE GUERRE.

COMMUNE d'ÉPINAY

Explosion de La Courneuve

- 1° Noms et prénoms de la personne qui a subi le dommage : Mme Dumesnil Marie-Antoinette
- 2° Sa profession: ouvrière d'usine
- 3° Son domicile: 24 avenue de Deuil
- 4° Sa nationalité : française
- 5° Estimation du dommage par l'intéressé : 58 fr
- 6° A-t-il déjà reçu une indemnité ?: non
- 7° Dans l'affirmative, montant de la somme perçue
- 8° Origine de la somme perçue
 - a) Somme versée par l'autorité ennemie
 - b) Somme payée par l'autorité française pour réparation de dommages
- 9° Somme réclamée par l'intéressé : 28 fr
- 10° L'intéressé demande-t-il à être entendu par la Commission ?

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle est sa finalité (par qui a-t-il été réalisé et dans quel but) ?
- Quel était le métier de Marie-Antoinette Dumesnil ? Où habite-t-elle ?
- Quelle somme demande-t-elle pour couvrir les dommages de guerre ?
- Où a lieu l'explosion responsable des dommages subis chez Marie-Antoinette Dumesnil?
- À toi de jouer : où se trouve La Courneuve ? À quelle distance de l'habitat du 24 avenue de Deuil à Épinay-sur-Seine ? Que peux-tu en conclure sur la violence de l'explosion du dépôt de munition de La Courneuve ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Ce document fait partie d'un ensemble de formulaires de déclaration de dommages matériels causés par des explosions militaires entre 1918 et 1920. En effet, des bombardements ou des explosions accidentelles ont provoqué le dépôt de demandes d'indemnisations pour des dommages résultant de faits de guerre causés aux personnes ainsi qu'aux biens. Pour la très grande majorité des sinistrés, les dommages sont peu importants (bris de vitres ou de glace) et concernent essentiellement deux événements majeurs à Épinay :

- l'explosion d'un dépôt de munition à La Courneuve le 15 mars 1918. Quatre-vingt-huit propriétaires ou locataires à Épinay ont subi des dommages (bris de verre) (voir fiche n° 25);
- le bombardement par des avions ennemis sur le département de la Seine dans la nuit du 30 au 31 janvier 1918. Trente-et-une personnes ont subi des dégâts provenant de l'explosion de ces bombes (voir fiche n° 24)

La loi du 17 avril 1919 dite « charte des sinistrés » met en place des commissions cantonales, composées de magistrats, de fonctionnaires et de techniciens et sinistrés, chargées d'attribuer les indemnités de dommages de guerre. Elles constatent et évaluent les dommages. En cas de désaccord, c'est le tribunal de dommages de guerre qui tranche sur les contestations. Les sinistrés déposent auprès de ces commissions leurs demandes. Á Saint-Ouen, deux-cent-soixante-dix dossiers de demandes de sinistrés sont déposés pour des dégâts mobiliers et immobiliers et résultants des bombardements du raid aérien du 30 au 31 janvier 1918. Après accord, ils reçoivent des extraits précisant la catégorie et la nature des dommages et le montant de la perte subie.

Ces faits dus à la guerre ne se terminent pas avec l'armistice du 11 novembre 1918. Vers 8 heures du matin, le 5 février 1919, l'explosion d'un camion militaire chargé de grenades dans la rue de Paris à Épinay cause la mort des deux militaires qui le conduisaient, ainsi que de nombreux dégâts estimés par la commune à 50.000 frs.

ANECDOTE DU DOCUMENT: Dans un courrier adressé au maire d'Épinay, Marie-Antoinette Dumesnil, locataire de son logement, et dont le mari est au front, indique que son enfant étant malade, il est urgent de faire réparer les quatre vitres brisées de sa chambre à coucher lors de l'explosion du dépôt de munition de La Courneuve.

L'HOMMAGE AUX TROUPES D'AFRIQUE ET AUX TROUPES COLONIALES



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u> : Délibération du conseil municipal. Séance

du 12 juillet 1919 : réception des troupes

d'Afrique à Saint-Ouen.

Date: 1919

Cote: 1 D² 14

Dimensions: 36,5 x 24,5 (cm)

Lieu de conservation : Archives municipales de

Saint-Ouen

Réception des troupes d'Afrique à Saint-Ouen

Une remise solennelle des drapeaux des troupes de l'armée d'Afrique cantonnées à Saint-Ouen pendant les fêtes a eu lieu le samedi 12 juillet à cinq heures à la mairie.

Douze délégations participeront à cette cérémonie, composées des drapeaux, de leurs gardes, des officiers supérieurs.

Les hommes des troupes réunis face à l'entrée de la Mairie formaient le rectangle et présentèrent les honneurs ainsi qu'une délégation de clairons des pompiers. Ces délégations furent reçues par Monsieur Bourdet, maire de Saint-Ouen, accompagné des membres du Conseil municipal.

(...)

« Mon colonel,

Messieurs les officiers, et, soldats,

Ce n'est pas sans émotion, qu'aujourd'hui devant cet hôtel de Ville, où en 5 fois différentes j'ai pu remettre plus de 1500 diplômes aux familles des morts pour la France, j'ai l'honneur de saluer au nom de la population audonienne les drapeaux de nos armées victorieuses et les héroïques défenseurs de notre patrie.

L'enthousiasme populaire de la mobilisation va renaître avec l'enthousiasme du triomphe, et pourtant que de victimes, dans ces combats, que trop longtemps, le courage des hommes a dû suppléer au manque d'armement et de munitions. Le choc fut rude, et je ne crois pas qu'il y ait dans l'histoire, un peuple qui soit resté debout, la tête haute, sous un ouragan de feu pareil à celui que vous avez reçu. Vous êtes restés debout, mais sur vos poitrines, vous avez subi l'avalanche de deux millions d'hommes.

Nous nous souvenons encore des théories de réfugiés, passant devant cette Mairie, ayant l'indispensable, dans des voitures conduites par des chevaux, des bœufs, voir même à bras, pendant que l'Allemand envahissait nos Départements. Vous avez reculé par tactique, jusqu'au jour où le Général en Chef donnait l'ordre d'aller en avant.

Oh! Je n'oublierai jamais l'arrivée nocturne des débris de plusieurs régiments qui s'installèrent dans notre commune, et dans les environs, harassés par des nuits sans sommeil, mal nourris qui à peine reposés une journée ont répondu à l'appel du Général en Chef. (...) Au son des tambours et des clairons vous avez marché contre l'ennemi et en quelques jours, 50 kilomètres de France ont été affranchis. Et depuis vous avez fait mieux, (...) vous, race Française, pour qui le combat est dans votre nature, vous êtes restés l'arme au pied attendant que l'arrière: hommes et femmes vous fabriquent l'armement (nécessaire à vaincre l'ennemi).

De la Marne à l'Yser, dans les tranchées, dans la boue, dans l'eau, vos corps se sont opposés en rempart aux flots envahissants, combattant non seulement les hommes mais les éléments. Verdun devrait synthétiser le sacrifice et l'héroïsme.

Enfin, malgré les succès allemands de la Somme et des Flandres, juillet 1918 devait nous apporter le commencement de la fin et pendant que la Grosse Bertha inondait Paris et notre commune, pendant que les avions venaient détruire 26 de nos foyers et causer 10 décès, vous prôniez l'offensive générale, et du 18 juillet à novembre, se fut une suite ininterrompue d'offensives d'attaques victorieuses.

Oui, vainqueurs de la Grande Guerre, si nous repoussons au fond de notre cœur les larmes que nous causent les morts, que d'orgueil pouvons nous avoir en ce jour, nous Français, qui avons conduit les armées de la démocratie à la destruction des empires absolus, dont les fantaisies sanglantes voulaient régir le monde.

(...)

Vive la France, Vive la République

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- À l'occasion de quelle fête ce discours a-t-il été prononcé ?
- Qui prononce le discours et à qui s'adresse t-il?
- Ce discours est-il prononcé avant, pendant ou après la guerre ?
- Pour quelle raison des troupes de l'armée d'Afrique ont combattu au côté de la France lors de la Première Guerre mondiale ?
- En quoi ce discours est-il patriotique ? Donne deux exemples de phrases le démontrant.
- -À quelles grandes batailles le discours fait-il référence ?
- Qu'appelle-t-on la Grosse Bertha? Quels dommages de guerre sont évoqués pour les civils?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Ce discours a été prononcé le 12 juillet 1919 par le maire de Saint-Ouen Paul Bourdet (maire du 19 juin 1915 au 6 décembre 1919) à l'occasion de l'arrivée de 10 régiments de l'Armée d'Afrique, venus participer au défilé de la Victoire à Paris le 14 juillet 1919.

Quelques jours après la signature du traité de Verdun le 28 juin 1919, le défilé du 14 juillet célèbre la Victoire devant une foule de Parisiens enthousiastes. Le parcours de 10 kilomètres part du Pont de Neuilly pour aboutir place de la République en passant par l'Arc de triomphe et les Champs-Élysées. Un détachement de chaque armée alliée est invité à participer au défilé avec à leur tête les maréchaux Joffre et Foch. Au côté des combattants français et alliés, les troupes coloniales défilent derrière les généraux Mangin et Mazillier, parmi lesquelles le Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc (RICM), les tirailleurs algériens et tunisiens, les chasseurs d'Afrique, les zouaves, les tirailleurs malgaches et sénégalais... Les discours louent les efforts de tous pour la victoire et la France reconnaît l'importance des « Indigènes » dans la victoire finale.

Le discours prononcé à Saint-Ouen deux jours avant le défilé s'adresse plus particulièrement à l'Armée d'Afrique stationnée dans la ville. L'Armée d'Afrique désigne les unités d'Afrique du Nord (Algérie – Tunisie – Maroc). Celles-ci sont composées de plusieurs corps : légion étrangère, régiments de zouaves (unités d'infanterie légère appartenant à l'Armée d'Afrique), régiments des tirailleurs algériens et tunisiens, régiments de chasseurs d'Afrique. L'Armée d'Afrique envoie ainsi près de 300.000 soldats combattre en Europe (190.000 Maghrébins dits « Indigènes » et 110.000 Européens) et les unités d'Afrique du Nord participent à toutes les grandes opérations comme le souligne le maire Paul Bourdet dans son discours. Leur participation a été décisive dans la bataille de la Marne en 1914. Sur l'Yser en novembre 1914, deux bataillons algériens sont décimés à Dixmude (Belgique). En 1916, les troupes d'Afrique s'illustrent à Verdun et dans la Somme. Au total, les pertes humaines de l'Armée d'Afrique s'élèvent à environ 22.000 morts pour les Européens et 36.000 morts pour les Maghrébins.

Pendant la Première Guerre mondiale, ce sont toutes les colonies françaises qui ont participé à l'effort de guerre. L'Afrique du Nord, mais également l'Afrique Noire (les tirailleurs sénégalais sont des soldats originaires de l'Afrique Occidentale Française: Soudan, Guinée, Côte-d'Ivoire, Mauritanie, Niger, Sénégal...), l'Indochine, Madagascar, les Antilles... Au total, ce sont plus de 550.000 soldats issus des colonies françaises qui ont combattu au côté des armées françaises parmi lesquels plus de 78.000 soldats sont décédés au combat.

ANECDOTE DU DOCUMENT: A la suite de ce discours exaltant les valeurs de l'armée, Paul Bourdet a été exclu du sarti socialiste pour nationalisme et chauvinisme.



morts pour la France

FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Audoniens Morts pour la France pendant la

Guerre 1914-1918 : fiches individuelles

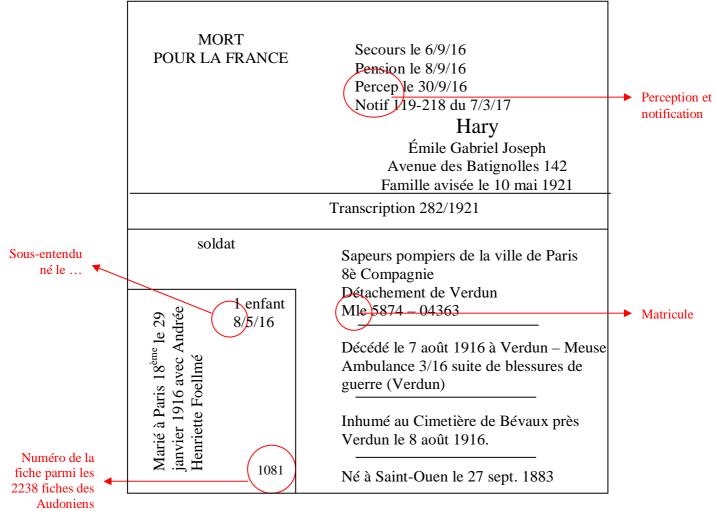
<u>Date</u>: 1916

Cote: AR 4870-1081

<u>Dimensions</u>: 15,1 x 10,8 (cm)

Lieu de conservation : Archives municipales de

Saint-Ouen



- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle est sa finalité (par qui a-t-il été réalisé et dans quel but) ?
- Quelles informations sur la vie d'Émile Gabriel Joseph Hary ce document nous donne-t-il (date et lieu de naissance, âge, adresse, métier, situation familiale) ?
- À quel âge Émile Gabriel Joseph Hary est-il décédé?
- Dans quelle célèbre bataille Émile Gabriel Joseph Hary est-il décédé? À toi de chercher : quand cette bataille s'est-elle déroulée? Sur quel territoire? Qui oppose-t-elle? Quelles en sont les caractéristiques?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Ce document fait partie d'un ensemble de fiches recensant les 2238 Audoniens morts pour la France pendant la Première Guerre mondiale.

L'enregistrement des morts de la Grande Guerre est réglementé. Les communes sont contraintes d'enregistrer les morts sur les registres de décès. Cependant, les villes ne sont pas obligées de dresser des listes pour répertorier le nom des morts comme cela a été fait à Saint-Ouen.

Les 2238 fiches individuelles des Audoniens morts pour la France ont été rédigées par le service de l'État civil sur le verso d'un support cartonné destiné aux demandes de secours et de pensions.

Ces fiches contiennent plusieurs types d'informations : la mention de la pension ou du secours accordé à la famille ; le nom, prénoms, adresse du défunt puis en dessous le numéro et la date de transcription.

La condition du soldat est ensuite présentée (classe ou grade, régiment, centre de mobilisation, numéro de matricule). Chaque soldat a un numéro matricule qui lui est propre et qui permet de l'identifier.

Sont présentés ensuite la date, le lieu, la cause du décès et parfois, le lieu d'inhumation.

Une dernière partie est consacrée à la situation familiale du défunt (célibataire, marié, nombre d'enfants et âges ...). Cette dernière partie permet à la municipalité de se rendre compte de la situation familiale que le soldat laisse derrière lui et d'identifier les parents restant qui bénéficieront de pensions ou de secours.

La mention « Mort pour la France » est instituée par la loi du 2 juillet 1915 et modifiée le 22 juillet 1922. Elle est accordée, à la demande de l'autorité militaire, de l'administration ou de la famille du défunt, aux militaires tués à l'ennemi, morts de blessures de guerre, ou de maladie contractée en service en temps de guerre. Plus de 1,3 millions de militaires décédés au cours de la Grande Guerre ont obtenu la mention « Mort pour la France ». Ils sont recensés sur le site internet « Mémoire des Hommes ».

Le soldat Émile Gabriel Joseph Hary est décédé à l'âge de 21 ans pendant la bataille de Verdun. Membre du régiment des sapeurs-pompiers, son nom se trouve sur la plaque commémorative des sapeurs-pompiers morts pour la France ainsi que sur la sépulture des sapeurs-pompiers de Saint-Ouen, tous deux situés dans le cimetière communal.

En Lorraine, la bataille de Verdun oppose les armées françaises et allemandes du 21 février au 19 décembre 1916. C'est la plus longue et l'une des batailles les plus meurtrières de la Première Guerre mondiale. Elle fit plus de 714.000 morts, disparus ou blessés (362.000 soldats français et 337.000 soldats allemands).

ANECDOTE DU DOCUMENT: La fiche individuelle du soldat Émile Gabriel Joseph Hary comporte une erreur: sa date de naissance. Né en réalité le 17 novembre 1894, l'administration audonienne l'a confondu avec son frère aîné. Ce dernier est né le 27 septembre 1893 et est décédé à seulement deux mois. Il portait les mêmes prénoms, d'où l'erreur de l'État civil au moment de la rédaction des fiches.

LES MONUMENTS AUX MORTS



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Chaînes d'entourage pour monuments commémoratifs

Date: 1921

Cote: 20 W 1

<u>Dimensions</u>: 21 x 27 (cm)

Lieu de conservation : Mairie de L'Île-Saint-Denis

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Qu'est-ce qu'un monument commémoratif?
- Que propose de vendre l'entreprise Bossu Frères aux communes ?
- Où est située cette entreprise ? Compare au lieu de conservation de ce document. Que peux-tu en conclure ? A ton avis, cette publicité a-t-elle été envoyée seulement à la commune de L'Île-Saint-Denis ?
- Regarde la date du document, est-il envoyé avant, pendant ou après la guerre ? Pourquoi les entreprises contactent les communes afin de leur vendre ce produit à cette date ?
- A toi de jouer : existe-t-il une chaîne d'entourage comme celle présentée sur ce document autour du monument aux morts de ta commune ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Cette publicité présente des chaînes pour l'entourage des monuments aux morts pour la commune de l'Île-Saint-Denis. De nombreux catalogues, proposés par des entreprises spécialisées en marbrerie et fonderie tendent à imposer des modèles type de monuments aux morts. Mais certaines communes choisissent de faire réaliser par un sculpteur un monument original en organisant des concours.

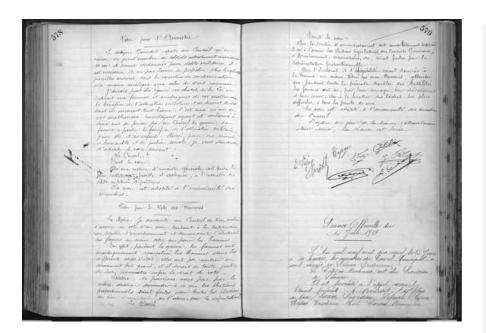
Face au traumatisme de la Première Guerre mondiale, le besoin de se souvenir se fait sentir. Les monuments aux morts sont érigés entre 1920 et 1925. Ils ont pour rôle de matérialiser le deuil des familles et d'honorer les disparus. La loi du 25 octobre 1919, relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre, prévoit « des subventions accordées par l'État aux communes, en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la Patrie ». L'attribution des subventions est fixée par la loi du 31 juillet 1920. Pour en bénéficier, le rapport entre le nombre de tués et la population de la commune en 1914 est pris en compte, ainsi que la valeur du centime additionnel précisant la richesse de celle-ci. Ces aides ne suffisent pas toujours et souvent la commune construit le monument aux morts selon ses moyens.

L'État veut aussi avoir un droit de regard sur l'exécution artistique des monuments commémoratifs, grâce à l'instauration dans chaque département d'une commission, présidée par le préfet. Elle interdit d'utiliser des signes religieux sur les monuments pour faire respecter la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905, à l'exception des monuments funéraires.

A l'Île-Saint-Denis, le monument aux morts est inauguré en 1923. Cent-quatre-vingt soldats morts sont à déplorer dans la commune. Il représente symboliquement le tombeau vide et a permis pour la première fois de rendre hommage aux soldats et de citer leurs noms. En fait, il s'agit de laisser un souvenir aux générations futures et un lieu pour commémorer le 11 novembre.

POUR EN SAVOIR PLUS: Parmi les soldats morts pour la France de L'Île-Saint-Denis, Jean ESCOUDÉ (né en 1892), appartenant au régiment d'infanterie, a été fusillé à l'âge de 21 ans le 22 septembre 1914 dans la Marne pour abandon de poste dans la région de Rambervilliers (Vosges).

LE DROIT DE VOTE DES FEMMES



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Vœu du conseil municipal pour le

droit de vote des femmes

Date: 28 avril 1919

Auteur : Le maire de Saint-Ouen

Cote: 4 D² 14

<u>Dimensions</u>: 36,5 x 24,5 (cm)

<u>Lieu de conservation</u> : Archives municipales de Saint-Ouen

Vœu pour le Vote des Femmes

Le maire – Je demande au conseil de bien vouloir s'associer au vote d'un vœu tendant à la suppression des sections d'arrondissement et demandant l'électorat des femmes au même titre que les hommes.

En effet, pendant la guerre, les femmes ont avantageusement remplacé les hommes dans les différents corps d'état ; elles ont su montrer un dévouement très grand, et il serait de toute justice de leur reconnaître enfin le droit de vote. (...)

Le conseil émet le vœu :

Que le scrutin d'arrondissement soit complètement supprimé et qu'à l'avenir les élections législatives des conseils généraux (...)

Que l'électorat et l'éligibilité soient donnés à la femme au même titre qu'aux hommes, attendu que, pendant toute la période troublée des hostilités, des femmes ont su par leur courage, leur dévouement et leur savoir, être à la hauteur des tâches les plus difficiles, à tous les points de vue.

Ce vœu est adopté à l'unanimité des membres du conseil.

L'ordre du jour de la séance extraordinaire étant épuisé, la séance est levée.

Signatures des membres du conseil municipal

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été écrit ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Par qui ce document a-t-il été réalisé ?
- Que nous apprend ce document sur la place des femmes pendant la Première Guerre mondiale ?
- Pour quels motifs le conseil municipal demande à ce que les femmes obtiennent le droit de vote ?
- À toi de chercher : en quelle année les femmes obtiennent définitivement le droit de vote ? Combien d'années séparent le vœu du conseil municipal de Saint-Ouen et la loi qui instaure le droit de vote des femmes par l'Etat ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Au début du 20^{ème} siècle, le mouvement féministe connaît une progression importante. Les féministes se battent pour leurs droits (droit à l'instruction, droit au travail). Elles mènent également une campagne active en faveur du droit de vote qui connaît son apogée en 1914. La guerre interrompt brutalement ce mouvement. Les féministes se rallient à l'Union sacrée et mettent leurs revendications de côté, au moins pendant les premières années du conflit.

Après la guerre, les féministes reprennent la revendication du droit de vote arguant d'arguments nouveaux : les femmes ont « fait leurs preuves » en participant à l'effort de guerre. Elles ont été nombreuses à remplacer les hommes mobilisés dans des secteurs très variés : l'enseignement, les postes, les usines d'armement... Plusieurs pays d'Europe (Angleterre, Allemagne...) ont déjà accordé le droit de vote aux femmes. La France doit le faire aussi !

Un débat s'engage en mai 1919 à la chambre des députés sur le droit de vote des femmes, à l'occasion de la réforme des élections municipales. Les uns sont en faveur du vote « des morts » (accorder le seul droit de vote aux veuves de guerre ou aux mères de poilus) ou du vote familial (accorder autant de bulletins de vote que d'enfants), mais d'autres, plus nombreux, veulent l'égalité politique entre les sexes. Les députés sont favorables au droit de vote et se prononcent très majoritairement pour. En revanche, les sénateurs s'y opposent. Le débat s'enlise et le droit de vote pour les femmes aux élections municipales n'est pas adopté. Pendant l'entre-deux-guerres, les tentatives pour donner le droit de vote aux femmes échoueront toutes. Les femmes ne voteront qu'en 1945.

C'est dans ce contexte, au début du débat parlementaire, que les élus de Saint-Ouen apportent leur soutien par un vœu à cette revendication féministe, en insistant sur le rôle des femmes pendant la guerre, notamment le remplacement des hommes dans de nombreux métiers.

POUR EN SAVOIR PLUS : Le conseil municipal est composé des conseillers municipaux et du maire. Ils prennent leurs décisions dans des séances (réunions) du conseil municipal sous forme de délibérations. Les vœux leur servent à exprimer leurs opinions sur des sujets concernant l'actualité communale ou nationale.

LA CÉLÉBRATION DU 11 NOVEMBRE

Tare principale INDIGATIONS DE PRÉCEPTION Célégramme. S. 2. 11. 2
SATURE DO TELEGRAPHIE ORIGINE. STWIRD. NOMERS DATE SECTIONS OF SERVICE.
Odd He Bein Jaris 1199869 42 8h
Prefet Teine à Maires communes de la Teine
Circulaire par loi du 10 novembre celébration anniversaire armestice
fixee cette année dimanche treize novembre vous pue primie missies
to sont être paraises coulours nationales. Memstre quere a duresse uns
tructions pour participation arme dans conditions ordinaires des fêtes
nationales, Vous invite à encourager toutes initiatives prises pour
Celebrer en communauté sentiments anniversaire journes où triomphe
ATS Walls les Celevanores imprimes et l'archive romain part sport de destitute, re premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le record indir, et le nombre des mois tarie, les aufres désignent la date et l'ieure du dépôt. Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays
trancers, Theore de depot est'undique an mayon des chi"res de 0 à 20.

FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u>: Télégramme sur la célébration du 11 novembre.

Date: 1921

Cote: 20 W 1

<u>Dimensions</u>: 13 x 23,5 (cm)

Lieu de conservation : Mairie de

L'Île-Saint-Denis

Télégramme

Nature du télégramme	Origine	Numéro	Date	Heure
Affaires Île St Denis	Paris	11995	12	8H

Préfet Seine à maires communes de la Seine

Circulaire par loi du 10 novembre célébration anniversaire armistice fixée cette année dimanche treize novembre vous prie prendre mesure en vue commémorer dignement cet événement. Edifices publics devront être pavoisés couleurs nationales. Ministre de la guerre a adressé instructions pour participation armée dans conditions ordinaires des fêtes nationales. Vous invite à encourager toutes initiatives prises pour célébrer en communauté sentiments anniversaire journée où triomphe cause de la France et du droit.

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle est sa finalité (par qui a-t-il été réalisé et dans quel but) ?
- De quel évènement est-il question dans le texte?
- Que peux- tu dire sur la présentation du texte ? (phrases, ponctuation...)
- Quand on rédige un télégramme, on écrit des phrases les plus courtes possibles en ne conservant que les mots essentiels et indispensables à la compréhension. À toi de jouer! Complète le texte du télégramme en y ajoutant les mots (articles, prépositions...) pour que les phrases soient grammaticalement correctes.

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Ce document est un télégramme et servait à transmettre le plus rapidement possible les circulaires et les dépêches du préfet et des ministères.

Le 11 novembre 1918, l'armistice est signé à Rethondes et entre en vigueur à 11 heures. Le texte est composé de trente-quatre articles et impose à l'Allemagne d'évacuer sous trente jours la rive gauche du Rhin ainsi que trois têtes de pont : Coblence, Mayence, Cologne. Elle doit aussi livrer l'essentiel de son armement. L'armistice est conclu pour trente-six jours et renouvelable jusqu'au traité de paix du 28 juin 1919 signé dans la galerie des Glaces du château de Versailles.

La commémoration du 11 novembre incarne la revanche militaire sur l'Allemagne, la paix, mais surtout la victoire et la fin des combats. Cette journée est celle aussi du souvenir des disparus. A la fin du conflit, la France compte 1 400 000 morts et doit prendre en charge 4 300 0000 blessés.

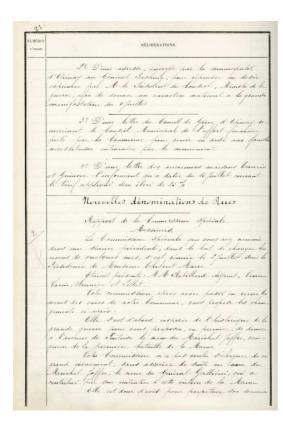
À l'origine, le 11 novembre est organisé par les associations d'anciens combattants. Petit à petit, il s'impose comme une date officielle pour honorer les anciens combattants comme en 1920. Pour la première fois, la République rend hommage à un soldat inconnu choisi symboliquement à Verdun par le soldat Auguste Thin et inhumé sous l'Arc de triomphe. Il représente tous les Poilus morts au combat.

En 1921, la commémoration est fixée le dimanche 13 novembre. La réaction des anciens combattants ne s'est pas faite attendre. Ils boycottent les manifestations officielles et imposent que ce jour soit décrété comme journée nationale commémorative par la loi du 24 octobre 1922.

Le 11 novembre rassemble l'ensemble de l'opinion publique autour du souvenir des victimes de la guerre. Les enfants participent à cette commémoration. Après chaque nom de soldats disparus énoncé par un ancien combattant, un enfant répond « mort pour la France » ou « mort au champ d'honneur ». Cette commémoration permet de perpétuer la mémoire des morts.

POUR EN SAVOIR PLUS: Auguste Trébuchon, natif de la Lozère, est affecté au 415^e régiment d'infanterie. Il est le dernier soldat tué par balle sur les bords de la Meuse le 11 novembre 1918 à 10 h 55, soit cinq minutes avant l'entrée en vigueur de l'armistice à 11 heures.

LE BAPTÊME DES NOMS DE RUES



FICHE D'IDENTITE DU DOCUMENT

<u>Titre</u> : Délibération du conseil municipal du 19

juillet 1919

Date: 1919

Cote: 1 D 1/23

<u>Dimensions</u>: 26 x 38 x 3,5 (cm)

<u>Lieu de conservation</u>: Archives municipales

d'Épinay-sur-Seine

Les commissions disposent d'un pouvoir d'études sur les dossiers du conseil municipal

Numéro de la délibération

Nouvelles dénominations de rues

Rapport de la Commission spéciale

Messieurs,

La Commission spéciale que vous avez nommée dans une séance précédente, dans le but de changer les noms de quelques rues, s'est réunie le 2 juillet sous la Présidence de Monsieur Thibout, maire.

Etaient présents : M. Robillard, adjoint, Verrier, Varon, Saunier et Pillet.

Votre commission après avoir passé en revue les noms des voies de notre commune, vous propose les changements ci-après :

Elle s'est d'abord inspirée de l'historique de la grande guerre pour vous proposer, en premier, de donner à l'avenue de Pontoise le nom du Maréchal Joffre, vainqueur de la première bataille de la Marne.

Votre commission n'a pas voulu s'éloigner de ce grand événement, sans associer de suite au nom du Maréchal Joffre, le nom du Général Gallieni, qui a contribué par son initiative à cette victoire de la Marne.

Elle est donc d'avis pour perpétuer son souvenir [de donner son nom au boulevard d'Argenteuil.]

2/

- Quelle est la nature de ce document ?
- À quelle date a-t-il été réalisé ?
- Où est-il conservé?
- Décris avec précision ce document (matériaux, couleurs, dimensions, écriture manuscrite ou dactylographiée...)
- Quelle est sa finalité (par qui a-t-il été réalisé et dans quel but) ?
- Pourquoi le conseil municipal d'Épinay-sur-Seine décide-t-il de changer le nom de certaines rues ?
- Quels nouveaux noms sont attribués ? Qui sont ces personnes ou ces lieux ? En quoi sont-t-ils reliés à la Première Guerre mondiale ?
- Ce changement de nom intervient-t-il pendant ou après la Première Guerre mondiale ?
- À toi de jouer : Existe-t-il dans ta ville des nom de rues, de places ou de bâtiments qui évoquent des personnages ou des lieux liés à la Première Guerre mondiale ? Lesquels ?

DESCRIPTIF ET ANALYSE DU DOCUMENT

Ce document est un extrait d'une délibération du conseil municipal réunit sous la présidence de Georges-Marie Thibout, maire d'Épinay-sur-Seine, votée lors de la séance du 19 juillet 1919. Elle a pour objet des nouvelles dénominations de rues et fait suite aux propositions de la Commission spéciale composée de cinq conseillers municipaux qui s'est réunie le 2 juillet 1919.

Cette décision est motivée par le souhait de la municipalité de rendre hommage aux grands chefs de guerre, aux héros de la Première Guerre mondiale et aux batailles dans lesquelles ils se sont illustrés. La commission propose dans son rapport que :

- L'avenue de Pontoise prenne le nom d'avenue du Maréchal Joffre (1852-1931)
- Le boulevard d'Argenteuil, boulevard Gallieni (1849-1916) (voir fiche n° 3)
- L'avenue du Grand Sentier, avenue du Général Pétain (1859-1951)
- Le boulevard de La Briche, boulevard Foch (1851-1929), chef suprême des armées alliées

Puis le rapporteur propose d'appeler

- La rue de la Pompe, rue de Verdun (du 21 février au 19 décembre 1916)
- La rue Coquenard, rue de l'Yser (du 17 au 31 octobre 1914)
- L'avenue de Deuil, avenue de la Marne (du 5 au 12 septembre 1914)
- « en souvenir de ces grandes batailles qui furent des victoires. »

Enfin, il est proposé de renommer la rue des Larris, rue des Alliés en hommage aux armées alliées et la rue du Bord de l'eau, rue Guynemer parce que cette rue était « très fréquentée par les enfants se rendant aux écoles » ce qui sous-entend que le conseil municipal entend donner l'aviateur Georges Guynemer en exemple aux écoliers.

Des changements de noms de rues, places, écoles rendant hommage aux héros de la Première Guerre mondiale sont recensés dans toutes les communes. Á Saint-Ouen, suite à la délibération du conseil municipal du 15 juin 1919, c'est le nom de Jean Jaurès qui est donné à l'école du Centre et à une portion du boulevard Victor-Hugo. Le 3 février 1917, le Conseil municipal de Stains décide de nommer place de Verdun la place située entre la mairie et les écoles.

ANECDOTE DU DOCUMENT: Le gouvernement ayant décidé d'ajourner les hommages publics décernés à des personnalités vivantes, la délibération resta sans suite concernant les hommages aux Maréchaux Foch et Joffre et au général Pétain. L'avenue de Pontoise ne devint avenue du Maréchal Joffre qu'en 1931 et le boulevard de La Briche boulevard Foch en 1929. L'avenue du Grand Sentier pris le nom d'avenue Gabriel-Péri en 1944, rendant hommage à un fusillé de la Seconde Guerre mondiale.

MONUMENTS AUX MORTS – AUBERVILLIERS

FICHE D'IDENTITE DU MONUMENT

Localisation : Hall de l'Hôtel de Ville

Date d'inauguration: 26 avril 1925

Sculpteur: Giovanni-Pinotti Cipriani

Dimensions:

Bas-relief: 3,25 m x 2 m de base Tableau d'honneur: 2 x 1,50 m x 3 m

L'ensemble occupe une superficie de 4,33 m x 5,60

m de large

Matériaux:

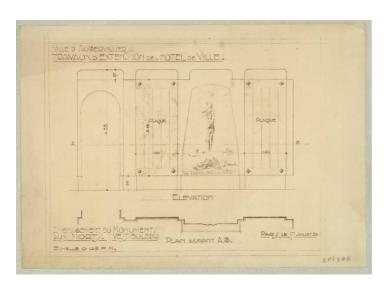
Bas relief: bronze

Tableau d'honneur : pierre dure de Corgoloin

Encadrement: staff

<u>Inscriptions</u>:

« 1914 Aubervilliers à ses enfants 1918 »



Projet d'aménagement du monument aux morts dans le vestibule de l'Hôtel de Ville, 1924 (2 Fi 375).



Carte postale du monument aux morts d'Aubervilliers (4 Fi 707)



Photographie contemporaine du monument aux morts. Willy Vainqueur, 2014.

« Le monument qui glorifiera l'héroïsme de nos Poilus doit être digne d'eux, digne des sentiments d'infinie gratitude qui nous animent à leur égard. » Un mois après l'armistice du 11 novembre 1918, c'est dans ces termes que le conseil municipal d'Aubervilliers adopte le 6 décembre 1918 le principe de l'érection d'un monument commémoratif, afin de conserver « dans la pierre, le marbre ou le bronze » le souvenir des victimes de la Grande Guerre. Il faudra pourtant attendre 1925 pour que le monument voit le jour.

Après l'élection du maire socialiste, Michel Georgen, le 10 décembre 1919, la nouvelle municipalité et le Souvenir français, association d'anciens combattants soutenue par l'ancien maire, Édouard Poisson, vont s'opposer sur la nature de l'hommage à rendre aux soldats morts : glorifier la victoire et la nation ou condamner la guerre. Le 1^{er} novembre 1920, le Souvenir français provoque un incident au cimetière d'Aubervilliers en apposant, sans autorisation, deux-cents drapeaux sur les tombes des soldats de 14-18. Le maire les fait enlever. Il est alors accusé d'être un profanateur antipatriote, dénonce une manœuvre et doit se défendre auprès du préfet. Il est suspendu de ses fonctions pour un mois. Les membres du Souvenir français ont leur revanche et organisent une cérémonie patriotique sous les bannières tricolores. Le *Journal de Saint-Denis* titre sa une du 13 novembre : « Au cimetière d'Aubervilliers, un émouvant cortège répare publiquement sur les tombes profanées l'acte odieux commis par le maire bolchéviste. »

L'élection de Pierre Laval à la mairie, en mars 1923, marque un tournant. Il fait voter le 14 novembre 1923 l'érection du monument aux morts et sa réalisation par le sculpteur Giovanni-Pinotti Cipriani. Le projet, qui s'inscrit dans la mouvance des monuments pacifiques, est ainsi décrit par l'artiste : « Au premier plan figure un champ de bataille, trois poilus y sont tombés, au fond, en perspective, un paysage dévasté, le tout, pour caractériser la dévastation, la misère, le sacrifice, la mort. Dans la partie supérieure : une femme, l'être créateur s'élevant de cette terre de douleur poignante et tenant à bout de bras un enfant pour le mener vers la Paix qui resplendit aux cieux sous la forme d'un soleil sur lequel est gravé le mot « Pax ». Le tout pour caractériser « La Vie aspirant à la Paix ».

Le bas-relief en bronze, entouré d'un faisceau de laurier en staff, est encadré de deux plaques de marbre mentionnant la liste des 1761 militaires et civils morts pour la France. Il porte en exergue : « 1914 Aubervilliers à ses enfants 1918 ».

Le lieu d'érection du monument ne fait pas l'unanimité au conseil municipal. Pour le maire, il doit être installé dans le vestibule de l'Hôtel de Ville : « Nous voulons que le souvenir de nos morts soit constamment présent à la mémoire de nos concitoyens, intimement associé à toutes les manifestations de notre vie collective », tandis que pour le conseiller Charles Museux, il a sa place au cimetière : « Pouvez-vous refuser aux familles éplorées, qui n'ont pu retrouver les cendres de leur cher disparu, la satisfaction morale et légitime de pouvoir venir quelquefois devant ce symbole du souvenir ? » (délibération du 12 décembre 1923). Le monument aux morts est inauguré par Pierre Laval à la mairie le dimanche 26 avril 1925.

MONUMENT AUX MORTS – ÉPINAY-SUR-SEINE



Le monument aux morts d'Épinay-sur-Seine aujourd'hui

FICHE D'IDENTITE DU MONUMENT

Localisation: Square du 11 novembre 1818

<u>Date d'inauguration</u>: 16 juillet 1922

<u>Sculpteur</u>: Carlo Sarrabezolles

<u>Dimensions</u>:

Statue : 2 m environ de hauteur Fût : 3,80 m environ de hauteur

Base : 2 m x 2 m

<u>Matériaux</u>: Statue: bronze

Base et fût : roche d'Anstrudes (pierre dure

de Bourgogne)

<u>Inscription</u>: « Aux enfants d'Épinay morts

pour la France »



Le monument aux morts en 1922 (10 Fi 3-001)

On compte plus de 35.000 monuments aux morts dans chaque commune, érigés entre 1920 et 1925. La loi du 25 octobre 1919 relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre, prévoit que « des subventions seront accordées par l'État aux communes, en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la patrie ».

Le monument aux morts d'Épinay-sur-Seine est adressé « Aux enfants d'Épinay morts pour la France » et concerne les deux guerres mondiales, les guerres d'Indochine et d'Algérie.

Il est composé d'une colonne de pierre sur laquelle sont gravés les noms des deux-cent-soixantedix-sept soldats morts en 1914-1918, complétés de ceux des guerres de 1939-1945, d'Indochine et d'Algérie. La Grande Guerre a permis d'individualiser les soldats en gravant leurs noms et de conserver à jamais leur souvenir pour les générations futures.

La colonne est surmontée de la statue de la Victoire en bronze, une femme ailée tenant dans chaque main une couronne de laurier, symbolisant le triomphe militaire. Elle a été financée grâce aux dons du Comité de ravitaillement et de la société de tir, par des subventions de la commune et de l'État et par les intérêts de deux bons de la Défense nationale. Le plâtre de cette statue est conservé au musée des Années Trente de Boulogne-Billancourt. Le sculpteur Sarrabezolles (1888-1971) qui a exécuté cette œuvre a été mobilisé pendant la Première Guerre mondiale et retenu prisonnier en Allemagne. La base de la colonne, également en pierre, est flanquée de huit obus alternant avec des motifs décoratifs constitués de grenades.

MONUMENT AUX VICTIMES DE LA GUERRE – LA COURNEUVE



Photographie contemporaine du monument aux Victimes de la Guerre.

FICHE D'IDENTITE DU MONUMENT

 $\underline{Localisation}: Cimeti\`ere \ Saint \ Lucien \ (depuis$

1933)

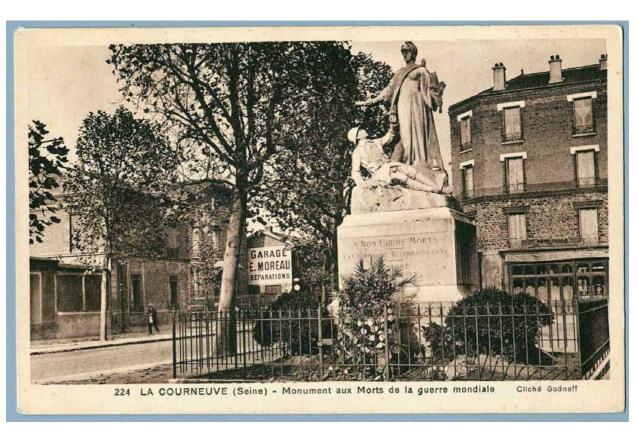
Date d'inauguration: 6 mai 1923

Sculpteur: M. Pech

Matériaux : pierre

<u>Inscription</u>: « À nos chers morts La Courneuve reconnaissante Guerre 1914 -

1918 ».



Le monument aux morts de La Courneuve est inauguré le 6 mai 1923 en l'honneur des disparus de la Guerre 1914-1918. Il montre un soldat assis à terre aux pieds d'une Marianne, la République, rendant hommage à ses morts et leur manifestant de la reconnaissance.

Le conseil municipal du 24 novembre 1920 décide l'érection d'un monument commémoratif de la Grande Guerre sur la Place Dezobry selon le vœu émis par le rapport du Comité du Souvenir. La place Dezobry, située au carrefour formé par la rue Gabriel-Péri, le boulevard Pasteur et l'avenue Michelet, était alors le seul endroit disponible.

L'exécution des travaux a été confiée à Monsieur Pech demeurant à Paris 49, rue Claude-Bernard, statuaire, officier de la Légion d'Honneur. L'ensemble de la dépense s'est élevée à 40.000 francs. La ville a fait face à cette dépense au moyen d'une souscription publique s'élevant à la somme de 15.600 francs, d'une somme de 22.636 francs prélevée sur les excédents de recettes de l'exercice 1920 et d'une subvention de l'État de 1764 francs. Le conseil municipal a par ailleurs demandé à M. Champrin, architecte, 103 boulevard Pasteur à La Courneuve, de se charger de la direction des travaux du monument.

Á la suite de la construction du marché du centre et de son agrandissement, le conseil municipal du 14 mars 1933 décide de déplacer le monument dans l'allée principale de l'ancien cimetière, ce qui permet l'installation de marchands et d'un kiosque à musique sur la place Dezobry.

MONUMENT AUX MORTS – L'ÎLE-SAINT-DENIS



FICHE D'IDENTITE DU MONUMENT

Localisation: Cimetière communal

Date d'inauguration : 14 décembre 1923

Sculpteur: inconnu

<u>Dimensions</u>:

Hauteur : 2 m environ Base : 1,30 environ

Matériaux : pierre

<u>Inscriptions</u>:

« À nos morts de la Grande Guerre ».

« Aux enfants de L'Île-Saint-Denis défenseurs de la Patrie et aux victimes du devoir »

On compte plus de 35.000 monuments aux morts dans chaque commune, érigés entre 1920 et 1925. La loi du 25 octobre 1919, relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre, prévoit que « des subventions seront accordées par l'État aux communes, en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la patrie ». cent-quatre-vingt soldats sont morts à l'Île-Saint-Denis pendant le conflit, surtout en 1915. Les offensives en Artois et en Champagne ont coûté la vie à douze personnes. Parmi les soldats morts pour la France, Jean Escoudé a été fusillé le 22 septembre 1914 dans la Marne, pour abandon de poste dans la région de Rambervilliers (Vosges).

Le monument aux morts permet à la population de se souvenir de ses morts. Il a été inauguré à l'Île-Saint-Denis le 14 décembre 1923 par le conseil municipal. L'inscription « défenseurs de la Patrie » met en avant le sacrifice des morts et les glorifie. Ce monument a une forme d'obélisque rappelant l'Égypte antique. Les pharaons l'utilisaient pour affermir l'image du pouvoir à la fois politique et divine. C'est le type de monument aux morts le plus représenté dans les communes car il reste accessible financièrement pour les municipalités. Sa forme permet d'énumérer de longues listes de noms de soldats morts. La Grande Guerre a permis d'individualiser les soldats en gravant leurs noms et de conserver à jamais leur souvenir pour les générations futures.

Le monument aux morts est coiffé d'un coq symbole de courage et de patriotisme, produit en grande série en bronze ou en fonte. Il est devenu la représentation de la République française mais garde aussi une connotation religieuse. Il représente le réveil et la résurrection du Christ triomphant des ténèbres. Le coq a aussi servi lors de la propagande pendant la guerre en 1915 pour inciter les Français à donner pour l'effort de guerre. Le monument aux morts est entouré de torchères (flammes) représentant le souvenir éternel. La palme en bronze présente sur le monument symbolise le martyre et l'immortalité des soldats.

MONUMENT AUX COMBATTANTS MORTS POUR LA FRANCE PIERREFITTE-SUR-SEINE





Monument aux combattants de Pierrefitte morts pour la France érigé en 1922

FICHE D'IDENTITE DU MONUMENT

<u>Localisation</u>: Cimetière communal

<u>Date d'inauguration</u>:

Statue et socle : 8 octobre 1922

Triptyque: 11 mai 1952

Sculpteur: Alix Marquet

Dimensions:

- Statue : 2 m environ de hauteur

- Socle: emprise totale au sol: 2,50 m x 2,50 m -

hauteur: 1,70 m

- Triptyque : 2 murs latéraux de 15 cm d'épaisseur, 3 m de longueur et 1,63 m de hauteur, mur du fond :

2,77 m de longueur

Matériaux:

- Statue : en pierre blanche de Chauvigny

- Socle et triptyque : pierre d'Euville marbrier

Inscriptions:

- Socle : « Aux combattants de Pierrefitte morts pour la France 1914-1918 1939-1945 »

- Triptyque:

Noms des victimes tombées au combat durant les deux Guerres mondiales

Au-dessus des victimes de la Première Guerre mondiale « Maréchal Foch »

Au-dessus des victimes de la Seconde Guerre

mondiale : « Général Leclerc »

« Aux veuves et orphelins victimes des guerres »

Á Pierrefitte, l'initiative du projet a été repoussée du fait du renouvellement de la municipalité en 1919 et de la démission de deux maires. C'est le conseiller municipal M. Chéri-Vinet qui adresse au maire une « proposition relative au monument du souvenir destiné à commémorer l'héroïsme des morts de la Grande Guerre, enfants de Pierrefitte tombés au champ d'honneur », lue en conseil municipal et transcrite dans le registre des délibérations du 9 mars 1920. On y apprend que les victimes pierrefittoises atteignent près de cent-soixante (il semble plutôt que la guerre fit deux-cent-une victimes nés ou résidents à Pierrefitte). Il propose de l'ériger sur la place de Liège devant la mairie afin de pouvoir le voir de l'avenue de Saint-Denis (avenue Lénine), de l'avenue de Villetaneuse (avenue Gabriel-Péri) et de la rue de Paris.

Une commission spéciale chargée de recueillir à domicile une souscription publique qui permettra de pouvoir, après étude, mettre à exécution le projet est créée et les membres désignés le 7 août 1920. Le 19 décembre 1920, le conseil municipal vote une subvention de 5000 francs en faveur de ce comité.

La délibération du 28 janvier 1922 nous apprend qu'« après un examen approfondi de ces différents projets, devant la supériorité artistique et pécuniaire de l'œuvre du statuaire Alix Marquet, la commission décida de se rendre dans l'atelier de ce sculpteur pour voir la maquette y existant à grandeur nature » le 3 janvier 1922.

Le projet du sculpteur Marquet est donc accepté pour un prix forfaitaire de 15.000 francs, malgré l'opposition de certains membres de l'assemblée qui considéraient ce geste comme une réclame pour le chauvinisme et le militarisme.

Par délibération du 15 mai 1922, le projet de socle par le marbrier Delmotte est accepté pour une somme de 5700 francs.

Outre le financement municipal de 5735,95 francs, 12.453,65 francs ont été obtenus par souscription publique, 2500 francs comme don des Tireurs de Pierrefitte, 2100 et 860,40 francs respectivement du département et de l'État.

Le monument aux morts de Pierrefitte est adressé « Aux combattants de Pierrefitte morts pour la France » et concerne les deux Guerres mondiales. Il est érigé au centre d'un rond-point où sont enterrés les morts des guerres. Il fallait trouver une œuvre qui ne blesse pas les opinions ou convictions de personne, qui témoigne simplement des sentiments de tristesse, de regrets, de reconnaissance et d'admiration pour les victimes.

Il s'agit d'une statue représentant une mère éplorée debout, baisant le casque de son enfant disparu et tenant à la main la couronne des vainqueurs, érigée sur un socle comportant l'inscription « Aux combattants de Pierrefitte morts pour la France 1914-1918 - 1939-1945 ».

Des plaques de marbre offertes par les anciens combattants à la mémoire des camarades de la commune morts pour la France venaient à l'époque compléter l'ensemble et furent posées sur le mur du cimetière.

L'inauguration eut lieu le dimanche 8 octobre 1922 en présence de Maurice Bokanowski, alors député de la Seine.

L'emplacement des plaques commémoratives est devenu avec l'usage peu pratique. Par ailleurs, les noms restent illisibles. Il fut donc érigé de nouvelles plaques formant crypte, ou triptyque, autour du monument, sur lesquelles sont inscrits les noms des morts des deux guerres. Elles sont réalisées par l'établissement Civet, Pommier et C^{ie} en 1952 ; le châssis revient au marbrier Lescarcelle.

MONUMENT AUX VICTIMES DE LA GUERRE – SAINT-OUEN



FICHE D'IDENTITE DU MONUMENT

<u>Localisation</u>: Place de la République – Saint-Ouen

<u>Date d'inauguration</u>: 10 décembre 1922

Sculpteur: Dejean

Dimensions:

- socle : emprise au sol : environ 1 x 1 m ; 1,30 m de

hauteur

- Statue : environ 2,5 m de hauteur

Matériaux : pierre

<u>Inscriptions</u>:

« 1914-1918, 1939-1945 J'ose dire avec des millions d'hommes que la grande paix est possible – Jean Jaurès »

« L'Union des Peuples fera la Paix du Monde – Anatole France »

« La guerre est un crime que n'excuse pas la victoire – Voltaire »

« 11 novembre 1968 – 50^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 – Hommage aux victimes de la guerre 1914-1918 – L'union locale de l'UFAC – La municipalité de Saint-Ouen »



Inauguration du Monument aux Victimes de la Guerre le 10 décembre 1922 en présence d'Émile Cordon, maire de Saint-Ouen (2 FI 191)

En France, chaque commune à son monument. L'idée d'ériger un monument aux morts existait avant la guerre de 1914-1918, mais c'est suite à cette tragédie humaine que l'on voit fleurir des monuments rendant hommage aux victimes de la guerre. En effet, avec un Français sur cinq mobilisé et presque toutes les familles endeuillées, construire un monument rend compte du traumatisme vécu lors de la Grande Guerre.

Á Saint-Ouen, c'est la municipalité qui prend l'initiative de sa construction lors de la délibération du conseil municipal du 21 août 1919.

Lors de la Commission d'administration du 29 octobre 1920, les élus décident « de faire adopter par le comité un projet de monument qui, au lieu d'être un monument de glorification de la guerre, en symboliserait toute l'horreur ». La municipalité fait le choix d'ériger un monument unique conciliant œuvre d'art et dénonciation de la guerre. Il est impensable pour les élus de choisir le monument dans un catalogue.

Un concours est ouvert, les artistes peuvent s'inspirer des idéaux suivants : « Amour de l'humanité, haine de la guerre et de ses horreurs, des souffrances et des misères qu'elle engendre ! »

Le jury composé entre autre d'Antoine Bourdelle, grand sculpteur du début du XX^e siècle, du maire Emile Cordon et de son adjoint Alexandre Bachelet, examine les différents projets et porte son choix sur le sculpteur Dejean. Né en 1872, Dejean est l'auteur de nombreux bustes et du monument aux morts de Villers-Cotterêts. Dans son rapport, le jury justifie le choix du projet de Dejean : « l'humanité qui y est représentée sous les aspects d'une jeune femme devant qui la guerre se découvre dans toute sa hideur, elle recule dans un beau mouvement plus douloureux qu'irrité. Cependant elle recueille contre elle un enfant qui est venu se blottir à ses côtés et qui figure le jeune tremblant d'avenir. »

Le monument de Saint-Ouen est un monument pacifiste. Selon Antoine Prost dans *Les lieux de mémoire*, plusieurs critères sont à prendre en compte pour définir un monument symbolisant la paix.

La localisation d'abord, dans un espace qui n'est pas neutre. Á Saint-Ouen, le monument est placé dans un lieu stratégique, au cœur de la ville, sur la place de la République, juste devant la mairie. La présence d'une statue (autre que celle d'un poilu) constitue également un choix important. Á Saint-Ouen les élus refusent d'édifier un monument qui serait juste une stèle ou une colonne et préfèrent le projet de Dejean qui évoque le deuil des survivants.

Enfin, les inscriptions gravées sur le monument montrent une dénonciation de la guerre. Ici, il n'y a ni listes de noms, ni inscriptions patriotiques. Les inscriptions indiquent les dates de la guerre et sont complétées par les citations pacifistes d'auteurs français (Voltaire, Anatole France et Jean Jaurès). Ces inscriptions n'étaient pas présentes lors de l'inauguration du monument aux morts le 10 décembre 1922, elles ont probablement été ajoutées au début des années 1930.

MONUMENT AUX VICTIMES DE LA GUERRE – STAINS



FICHE D'IDENTITE DU MONUMENT

<u>Localisation</u>: Square Rouget de l'Isle - Stains

Date d'inauguration: 7 décembre 1924

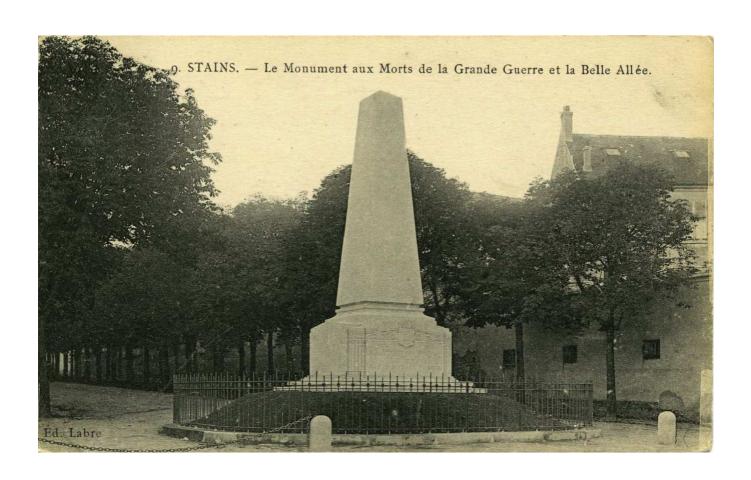
Marbrier: Berthy

<u>Dimensions</u>: Base: 4 m Hauteur: 7,5 m

Matériaux : pierre

<u>Inscriptions</u>: « 1914-1918, 1939-1945. La ville de

Stains à ses enfants morts pour la France »



En France, chaque commune a son monument. L'idée d'ériger un monument aux morts existait avant la guerre de 1914-1918, mais c'est suite à cette tragédie humaine que l'on voit fleurir des monuments rendant hommage aux victimes de la guerre. En effet, avec un Français sur cinq mobilisé et presque toutes les familles endeuillées, construire un monument rend compte du traumatisme vécu lors de la Grande Guerre.

Dès le 3 janvier 1915, la municipalité de Stains décide d'élever après la fin de la guerre, dans le cimetière, un monument portant en lettres d'or le nom des enfants de la commune de Stains morts pour la patrie. Le conseil municipal propose également d'apposer dans la salle du conseil municipal une table de marbre ou seront inscrits les noms des morts.

C'est le 7 juin 1920 que le conseil municipal approuve le projet de monument aux morts de M. Berthy, marbrier, lequel prévoit la réalisation d'un monument aux morts qui sera érigé sur la place publique, d'une crypte surmontée d'un autre monument au cimetière et de quatre plaques de marbre pour la mairie.

Alors que le devis, s'élève à 74.325 francs, la dépense est réduite à 40.000 francs financée par des souscriptions privées et par les plus-values des recettes d'octroi.

Au lendemain de la guerre, le budget de la commune est plus que réduit, la municipalité doit prendre en charge de nombreuses dépenses notamment d'aide sociale. Ceci explique, le projet « minimaliste » retenu par la municipalité : le monument est l'œuvre d'un marbrier et non d'un sculpteur comme c'est le cas dans d'autres communes.

Selon les critères définis par Antoine Prost dans *Les lieux de mémoire*, le monument de Stains est un monument civique, laïc et républicain. Il est installé à proximité de la mairie en bas de la Belle Allée, dénommée place de Verdun depuis le 3 février 1917, il est de forme simple et dépouillée, il porte la mention « La Ville de Stains à ses enfants morts pour la France ».

Le monument aux morts est constitué d'un obélisque posé sur un socle de forme carrée avec dans les angles quatre colonnes cannelées. La mention et le blason de la commune sont gravés dans la pierre. Le blason est reporté sur la face arrière du socle. Une frise est sculptée sur les quatre faces du socle. Un blason tricolore sur lequel est apposée une couronne de lauriers en métal est accroché sur l'une des faces. Les dates « 1939-1945 » ont été rajoutées après la Seconde Guerre mondiale ou lors du déplacement du monument.

En décembre 1959, afin de permettre la réalisation de l'avenue Marcel-Cachin, le monument est démonté et déplacé. Il est inauguré le 23 septembre 1960.

MONUMENT AUX MORTS - VILLETANEUSE



FICHE D'IDENTITE DU MONUMENT

Localisation: Cimetière communal

Sculpteur: inconnu

Matériaux : marbre

<u>Inscription</u>: « Hommage des habitants de Villetaneuse à leurs Concitoyens

Victimes de Guerre ».

On compte plus de 35.000 monuments aux morts dans chaque commune, érigés entre 1920 et 1925. La loi du 25 octobre 1919 relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre, prévoit que « des subventions seront accordées par l'État aux communes, en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la patrie ». Lors du conflit, la commune compte trente morts, dix disparus et dix prisonniers de guerre.

Le monument aux morts permet à la population de se souvenir de ses morts. Il a une forme d'obélisque rappelant l'Égypte antique, tendant à rapprocher le défunt vers le ciel. C'est le type de monument aux morts le plus représenté dans les communes car il reste accessible financièrement pour les municipalités. Sa forme permet d'énumérer de longues listes de noms de soldats morts. La Grande Guerre a permis d'individualiser les soldats en gravant leurs noms et de conserver à jamais leur souvenir pour les générations futures.

Il est orné d'une palme, symbole du martyre et qui traduit aussi la résurrection des morts. Il est aussi paré d'une couronne de laurier faisant allusion au triomphe militaire du général romain sous l'Antiquité et représente la victoire des soldats.

Parmi ces soldats morts, Francisque Lehuède (originaire de Nantes) habitait Villetaneuse depuis 1909. En octobre 1914, il est détaché à la Compagnie française des métaux de Saint-Denis comme lamineur (ouvrier réduisant le métal en feuilles en lames ou en barres à l'aide d'une machine). Il appartient au 47^e régiment d'infanterie.

D'HISTOIRE

Ce livret a été réalisé par les services d'Archives des villes de Plaine Commune Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, La Courneuve, Pierrefitte, Saint-Ouen et Stains

Le territoire de Plaine Commune est labellisé Villes et Pays d'Art et d'Histoire